RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE SALON DE PROVENCE/ LANÇON-PROVENCE/PELISSANNE «LA GARENNE»



Délégation Service Public

Siège social : 33, boulevard Maréchal Juin - 13004 Marseille

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

SOMMAIRE :

I. INTRODUCTION 3
II. DESCRIPTIF DU SITE 5
III. LES DONNEES COMPTABLES 7
A. Régime financier et des biens 7
1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public 7
2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus 8
3. État des variations du patrimoine immobilier 8
4. Situation des biens et immobilisations 9
6. État des autres dépenses de renouvellement réalisées 9
7. Inventaire des biens désignés au contrat 9
9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien 9
B. Personnel et entretien 10
1. Effectifs du délégataire 10
Précisions 11
Remplaçante Catherine BRIAND du 1er janvier 2025 au 30 avril 2025. 11
2. Travaux réalisés en 2025 14
3. Autres travaux réalisés en 2025 17
4. Adaptations à envisager en 2026 19
IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE 20
A. Action de gestion 20
1. Moyens techniques 20
2. Services effectifs 23
1. Accueil et suivi des familles 32
1. Scolarisation et soutien scolaire 35
1. Santé et prévention 37
4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement 39
5. Activités de loisirs 41
V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'ÉXECUTION DU SERVICE 45
A. Tarification 45
1. Le droit d'usage 45
2. Perception du droit 45
3. Tarification cantine scolaire : 45
4. Consommations et coûts des fluides 46
B. Les subventions 46
C. Rappel de faits de l'année 2025 47
VI. CONCLUSION 49

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

I. INTRODUCTION

Créée en 1954, VIVACITÉ est une association régie par la loi de 1901, implantée en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle intervient principalement dans le champ de la gestion locative sociale et du logement accompagné. Depuis 70 ans, l'association poursuit son engagement auprès des publics les plus fragiles, en proposant à la fois des solutions de logement adaptées et un accompagnement social favorisant l'autonomie et l'insertion durable.

VIVACITÉ est à la fois gestionnaire et propriétaire de structures à caractère social. Chaque année, près de 4 000 personnes bénéficient de ses actions. Les publics accompagnés présentent des profils variés : familles, personnes isolées, jeunes, seniors, étrangers ainsi que les Gens du voyage, souvent confrontés à des situations de précarité économique et sociale.

Vivacité gère plusieurs types de structures. Dans le domaine du logement et de l'hébergement, VIVACITÉ assurait la gestion de neuf résidences sociales destinées à des ménages défavorisés et à des travailleurs immigrés, ainsi que d'une résidence dédiée aux étudiants. Elle gérait également une pension de famille, la résidence Saint-Éloi située dans le 10e arrondissement de Marseille, composée de 24 logements individuels, ainsi qu'une résidence destinée aux fonctionnaires d'État à Marseille. Par ailleurs, près de 60 logements diffus étaient répartis sur différents territoires. L'association assurait également la gestion d'un Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA).

Une part importante de l'activité de VIVACITÉ concerne l'accueil et l'accompagnement des Gens du voyage. À ce titre, l'association gérait cinq aires d'accueil pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Le Réaltor à Aix-les-Milles, La Malle à Bouc-Bel-Air et Simiane-Collongue, La Garenne sur les communes de Lançon-de-Provence, Pélissanne et Salon-de-Provence, Rives hautes pour la commune de Fuveau

2 aires d'accueil pour la Communauté de Communes Pays de Sorgues Monts de Vaucluse

- Elles sont situées à l'Isle-sur-la-Sorgue et au Thor, cette dernière étant engagée dans un projet de transformation en terrains familiaux locatifs à l'horizon 2025.

1 sur Martigues

- Le Bargemont

Dans le prolongement de ces missions, VIVACITÉ gère également deux centres sociaux agréés, implantés sur les sites du Réaltor et du Bargemont, dédiés à l'accompagnement des publics issus du voyage et au développement d'actions de proximité.

L'association poursuit en parallèle des actions spécifiques en faveur de familles tsiganes sédentarisées. Elle assure depuis 2005 la gestion sociale de 50 logements adaptés situés dans le quartier du Bargemont à Martigues, pour le compte d'Erilia. Un suivi renforcé était également mis en œuvre auprès de 20 familles du quartier du Ruisseau Mirabeau, en partenariat avec CDC Habitat

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Ce rapport présente l'activité et l'analyse du service délégué à VIVACITÉ de l'Aire d'Accueil La Garenne du 1er Janvier 2025 au 31 Décembre 2025.



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

II. DESCRIPTIF DU SITE

Aire d'Accueil pour les Gens du voyage de

SALON DE PROVENCE / LANÇON-PROVENCE / PELISSANNE

LA GARENNE

Adresse

Route de La Garenne
13330 Salon de Provence
Tel: 04.42.56.35.95
Mail: gl.salon@vivacite.org

Environnement du site

- Equipement aménagé à Salon de Provence sur un terrain de 22 000 m² sis sur la parcelle cadastrée CS93.
- A moins de 8 km du centre-ville de Salon de Provence.
- A proximité de la zone commerciale de Salon de Provence et de sa zone d'emploi.
- Proche des voies de circulation RD70, RD19, RD113^{N}, A54 et A7 ainsi que des commerces et Equipements Publics des communes voisines, Lançon-Provence, Grans et Pélissanne.

Capacité d'Accueil et descriptif des places de stationnement

- 25 places de 165 m^2 chacune avec distribution et comptage individualisés des fluides.
- L'accès à l'Aire d'Accueil La Garenne s'effectue depuis la RD70.
- Chaque place dispose :
  - 1 bloc sanitaire composé de :
  - 1 WC isolé.
  - 1 espace de toilette chauffé et isolé doté de patères et douche.
  - 1 local technique.
  - 1 évier.
  - 1 espace cuisine/buanderie.
  - 1 accès à l'énergie électrique.
  - 1 accès à l'adduction d'eau potable.
  - 1 accès à l'évacuation des eaux usées domestiques.
  - 1 dispositif de coupure ciblée d'électricité.
  - 1 étendoir à linge.
  - 165 m² environ pour le stationnement des véhicules.

Aménagements et équipements de l'Aire d'Accueil

Au titre des ouvrages immobiliers

- 1 bâtiment administratif en rez de chaussée, meublé, d'une surface de 95 m^2 abritant les services de gestion, composé par :
  - 1 hall d'accueil.
  - 1 bureau et sa banque pour la gestion locative.
  - 1 bureau pour la gestion sociale.
  - 1 espace lecture/télévision.
  - 1 vestiaire équipé d'une douche pour le personnel.
  - 1 espace polyvalent cuisine/détente pour le personnel et réunions occasionnelles.
  - 1 WC.
  - 1 local pour le rangement de l'outillage et les compteurs du bâtiment
- 1 bâtiment polyvalent surélevé avec rampe d'accès abritant :

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

1 salle pour les animations et son hall d'entrée de 10 m² environ.
2 sanitaires pour PMR d'environ 8 m² équipées de 2 WC, 1 douche, 2 lavabos, 1 bidet.
1 local technique centralisé de 10 m² abritant les compteurs individualisés des fluides (eau, électricité), le TGBT, le système d'arrosage automatique des espaces verts, les disjoncteurs différentiels...

- 11 blocs sanitaires doubles d'environ 32 m² chacun.
- 3 blocs sanitaires simples d'environ 18 m² chacun.
- 1 local pour conteneurs à déchets.

Au titre des biens et équipements

- 10 conteneurs à poubelles.
- 45 candélabres d'éclairage dont 7 pour les abords et la voie publique.
- 1 parc à jeux pour les enfants de 1 à 6 ans.
- 1 terrain d'évolution pour activités diverses.
- 1 portail de régulation des entrées / sorties.
- 7 places de parking visiteurs.
- 1 sortie de secours.
- 1 barrière séparative.
- 1 bassin de rétention des eaux pluviales.
- 1 raccordement au réseau public d'adduction d'eau potable.
- 1 station de refoulement des eaux usées et son raccordement au réseau public d'assainissement.
- 1 carrefour d'entrée aménagé et raccordé sur la voie publique.
- 1 clôture par grillage rigide à mailles larges.
- 1 enseigne signalisant l'Aire d'Accueil.

Livraison	06 janvier 2014
Ouverture au Public	10 janvier 2014
Inauguration	23 janvier 2014

Horaires et temps de séjour :

L'Accueil des familles est assuré du :

Lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Et le samedi de 9h00 à 12h00

L'Aire est fermée les week-ends et les Jours Fériés

Une astreinte technique est en vigueur le samedi de 12h00 à 22h et le dimanche de 9h à 22h y compris les jours fériés
Le temps de séjour annuel est de 6 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutive est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

Organisme gestionnaire et chargé des missions sociales :

VIVACITÉ
Association pour le Logement des Travailleurs
33, boulevard du Maréchal Juin - 13004 MARSEILLE
Tél : 04 91 18 01 80
Président : Pascal GALLARD
Directeur Général : Sylvain RASTOIN

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

III. LES DONNEES COMPTABLES

A. Régime financier et des biens

1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public

a. Dépenses et évolution

	2024	2025		
CHARGES	**REALISE**	**REALISE**	**Evol.**	**Commentaires**
60 - Achats	**112 878**	**80 968**	-28%	
1 - Achats non stockés (élec)	79 299	47 875	-40%	Baisse du TOC
1 - Achats non stockés (eau)	15 698	14 033	-11%	Baisse du TOC
2 - Achats non stockés (gaz, fioul)	1 196	1 532	28%	
3 - Fournitures d'ent. & petit équ	7 395	2 777	-62%	
4 - Fournitures Admin & Autres	461	599	30%	
5 - Animations / Actions sociales	8 829	14 152	60%	
61 - Services Extérieurs	**16 624**	**13 749**	-17%	
2 - Locations mobilières et immo	1 130	1 388	23%	
3 - Entretien et réparation	13 201	9 805	-26%	
4 - Assurance	1 991	2 160	8%	
6 - Cotisations diverses	303	396	31%	FNASAT
62 - Autres services extérieurs	**29 070**	**24 072**	-17%	
1 - Rémunération d'intermed & Hono	21 474	17 185	-20%	intérim AT
2 - Publicité, publications...	-			
3 - Déplt, Mission & Réception	3 055	2 151	-30%	
4 - Frais postaux et télécom	4 484	4 636	3%	
5 - Services bancaires	57	100	76%	
63 - Impots et taxes	**7 138**	**6 804**	-5%	
1 - Impôts et taxes sur rém.	6 876	6 708	-2%	
2 - Autres impôts et taxes	262	96	-63%	
64 - Charges de personnel	**118 134**	**109 448**	-7%	
1 - Rémunérations du personnel	80 196	72 737	-9%	
2 - Charges sociales	28 324	24 507	-13%	
3 - Autres charges du personnel	9 614	12 204	27%	
65 - Autres ch. de gestion courante	**13 972**	**13 800**	-1%	
1 - Créances Irrécouvrables	272	100	-63%	
2 - Charges de Structure	13 700	13 700	0%	
68 - Dotation amort. et provisions	**153**	**10 901**	7005%	
1 - Dotations aux amortissements	-	-		
2 - Dotations aux provisions	153	10 901	7005%	prov travaux fin DSP
TOTAL DES CHARGES	**297 970**	**259 742**	-13%	

Commentaires :
La baisse des charges s'explique par la baisse de fréquentation et la baisse du tarif de l'électricité.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Recettes et évolution

	2024	2025		
PRODUITS	**REALISE**	**REALISE**	**Evol.**	**Commentaires**
70 - Prestations de services	**46 841**	**53 769**	23%	
1 - Prestations d'hébergement	21 853	17 932	-18%	Baisse du TOC
2 - Fluides quittancés Elec	14 281	24 533	72%	piratage en 2024
2 - Fluides quittancés Eau	10 578	10 090	-5%	
3 - Produits annexes	130	1 213	836%	Refacturation piratages et pénalités
74 - Subventions d'exploitation	**216 755**	**210 448**	-3%	
1 - ETAT	66 920	61 136	-9%	Baisse du TOC
3 -Communauté de communes	149 835	149 312	0%	
75 - Produits divers de gestion	**9 564**	**-**	-100%	
2 - Divers	0	-	-100%	
3 - Subventions privées	9 564		-100%	
79 - Transfert de charges	**694**	**-**	-100%	
Transfert de charges	694	-	-100%	
TOTAL DES PRODUITS	**273 854**	**264 218**	-4%	

Commentaires :
La baisse des produits s'explique par la baisse du TOC (-12 pts).

RESULTAT GLOBAL	2024	2025	Evolution %
	-24 116	**4 476**	**119%**

Ce résultat s'explique de la manière suivante :

→ le résultat a fortement augmenté, cela s'explique par l'arrêt du piratage constaté en 2024 et la baisse du tarif de l'électricité. La participation des équipes techniques métropolitaines a contribué à l'arrêt de ce piratage électrique, par la remise en état des compteurs des locaux techniques.

2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus

Les factures sont comptabilisées et imputées dans les comptes comptables correspondants, à l'exception de :

Objet	Calcul correspondant
Adhésion FNASAT	2 921€ répartis en fonction de la masse salariale des Aires d'accueil de vivacité, dont 396€ pour La Garenne

3. État des variations du patrimoine immobilier

Site	Variation de la valeur immobilière en €
Aire de La Garenne Salon de Provence	Zéro

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

4. Situation des biens et immobilisations

Description des immobilisations :

- Véhicule de service Peugeot Partner
- Quote part d'un véhicule du responsable

Programme d'investissement :

- Renouvellement des matériels à la date de leur mise hors service

5. Suivi du programme contractuel d'investissement

Suivi du programme contractuel d'investissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public :
Néant

Méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation :
Les investissements VIVACITÉ s'amortissent selon la méthode linéaire.

6. État des autres dépenses de renouvellement réalisées

Sans objet

7. Inventaire des biens désignés au contrat

Biens de reprise par la Métropole :

- Mobilier
- Véhicule Peugeot Partner

Biens propres au délégataire :

- Matériel informatique et administratif
- Matériel et outillage
- Téléphonie et monétique
- Matériel d'animations
- Quote part d'un véhicule du responsable

8. Engagements à incidences financières

Néant

9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien

VIVACITÉ ne provisionne pas les travaux d'entretien courant mais fait une prévision budgétaire pour l'année.
Ce poste n'apparaît d'ailleurs pas au Cadre Financier de Référence de la convention en cours.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

B. Personnel et entretien

1. Effectifs du délégataire

Ci-après les effectifs du délégataire affectés à l'exécution de la présente convention, avec la liste nominative du personnel du service délégué, leurs qualifications.

	Nom	Statut	Qualification	Période exercée
Poste 1 / 0,25 ETP				
Responsable Pole Gestion Locative	**Nora ABA**	CDI	MASTER2 RH BAC +5	01/01/25 au 31/12/2025
Poste 2 / 1 ETP				
Chef établissement	**Jena LAMBERT**	CDI	BAC	1/01/2025 au 31/12/2025
Poste 3 / 1,5 ETP				
Agents techniques	**Pascal HUY**	CDI	Sans	Remplacements ponctuels poste AT (dès absence AT)
	Robert CORSO	CDI	CAP	01/01/2025 au 01/07/2025
	Robert PENA	intérim	Sans	Du 23/06/2025 au 13/09/2025
	Karim OUADDI	CDI	Sans	12/11/2025 au 31/12/2025
Agent mobile salon /AIX	**Clément BLANCHARD**	CDI	BEP	Du 1/01/2025 au 31/01/2025
Agent mobile salon /AIX	**Zoheir BENDILA**	CDI	Sans	Embauché le 15/07/2025
Astreinte week-end	**Thierry MARCHESANO**	CDI	Sans	Du 01/01 au 31/12/2025
Poste 4 / 0,1 ETP				
Responsable Pôle Social Animation	**Fatiha ALI SOUDJA**	CDI	DEJEPS	Présente de janvier à mai 2024 puis remplacée le 19 juin jusqu'au 30/04/2025 puis départ au 20/08/2025
Remplaçante Responsable Pôle Social Animation	**Catherine BRIAND**	CDD	DEFA Bac + 5	Du 19/06 au 31/03/2025
Responsable Pôle Social Animation	**Ben SENI**	CDI	CAFERUIS	Depuis le 18/08/2025
Poste 5 / 0,5 ETP				
Travailleur social Animation	**Vanessa ABIDAT**	CDI	BPJEPS	en congé maternité du 13/12/2024 au 13/04/2025 puis départ le 26/11/2025
Travailleur social Animation	**Aurore WEJIEME**	CDI	MASTER DDL	19/11/25 au 31/12/25

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Une mutualisation des moyens humains est mise en place entre les différentes aires d'accueil de la Métropole Aix Marseille Provence. Durant la vacance du poste agent technique, c'est Pascal Huy agent d'astreinte WE qui a assuré l'intérim du poste à chaque fois que nécessaire. Le responsable travaux de l'association a été mobilisé pour organiser les absences et suivre les besoins techniques des aires.

Le poste responsable social animation a été pourvu toute l'année 2025
Précisions
Remplaçante Catherine BRIAND du 1er janvier 2025 au 30 avril 2025.
Fatiha ALI SOUDJA: du 2 mai 2025 au 20 août 2025
Ben SENI du 18 aout 2025 au 31/12/2025

Travailleur social Animation

Vanessa ABIDAT CDI en congé maternité du 13/12/2024 au 13/04/2025 puis départ le 26/11/2025
Travailleur social Animation Aurore WEJIEME CDI 19/11/25 au 31/12/25

Au 1er juin 2019, **le poste de Responsable du Pôle de Gestion Locative sociale des Aires d'Accueil de la Métropole AMP** été créé. Il a pour mission d'assurer la supervision de l'ensemble des Aires d'Accueil : de Piloter, coordonner et harmoniser la politique de gestion globale des sites Métropole AMP.

Rattachés au Responsable du Pôle Gestion Locative :

- **Le Chef d'Etablissement** est chargé de l'accueil, des arrivées et des départs, du bon fonctionnement de l'Aire, de la perception du droit d'usage et du respect de son règlement intérieur ;

- **L'Agent Technique** est chargé du nettoyage et de la maintenance au quotidien de l'ensemble de l'Aire et des astreintes de la semaine en dehors des heures d'ouverture des bureaux ; Il contribue aussi au respect du règlement intérieur par un contact quotidien avec les voyageurs et intervient auprès du public sur la gestion des déchets, des consommations d'eau et sur l'utilisation des équipements… Il participe à l'accueil pour l'entrée, l'encaissement et la sortie des familles, notamment le samedi matin.

- **L'agent d'astreintes** assure les interventions techniques en dehors des heures d'ouverture le samedi de 12h à 22h et le dimanche de 9h à 22h.

- **La Responsable du Pôle Social Animation** des aires d'accueil métropolitaines assure l'organisation et l'animation et a pour mission :
    - La mise en œuvre et le suivi du Projet Social des aires d'accueil de la Métropole AMP
    - L'accompagnement des Travailleurs Sociaux Animation à organiser la mission sociale de leur structure
    - Le soutien technique aux chefs d'établissement
    - La prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Rattaché au Responsable du Pôle Social Animation :

- **Le Travailleur Social Animation** met en place les différentes actions socio-éducatives et construit le réseau auprès des différents partenaires, apporte de l'aide aux familles devant réaliser des démarches auprès d'organismes divers, accompagne et oriente ces familles vers les dispositifs et structures de droit commun, tels que définis dans le Projet Social (cf. Annexe 3 de la convention DSP) ;Elle est presente les lundi, mardi et mercredi.

Les missions et tâches dévolues à ces agents sont nécessairement réalisées dans le cadre d'une transversalité forte au sein de cette équipe pluridisciplinaire. Des réunions d'équipe régulières sont instaurées et confortent les complémentarités et articulations en son sein.

Le Chef d'Etablissement et son équipe bénéficient bien entendu d'un accompagnement, d'un encadrement et d'un contrôle exercés par la Responsable du Pôle Gestion Locative des Aires d'Accueil. Outre le soutien du

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Responsable du Pôle Travaux de vivacité, ces agents bénéficient aussi de l'encadrement du Directeur de la Gestion Locative Sociale et de son adjoint.

La formation du personnel est une des priorités de vivacité pour répondre aux besoins du public. Les salariés développent par la formation des compétences pour mieux comprendre les évolutions de la société et agir sur elles, avec les usagers des services. Les temps de formations sont aussi des lieux de confrontations et de découvertes réciproques où les acteurs d'un même champ d'intervention se rencontrent.

Les formations proposées et suivies en 2025 :

- Habilitation électrique BE Manœuvre (BCFTP): Mme LAMBERT (chef etablissement)
- Excel (Cap Elan formation) : Mme LAMBERT (chef etablissement)
- Mener un entretien professionnel (VIVACITE) : Mme ALI SOUDJA, Mme ABA, Mme LAMBERT

Les projets de formation pour 2026 sont les suivantes **:**

- Connaissance des gens du voyage (Vivacité) (tous nouveaux salariés)
- Formation Gestion des Conflits (Concept Formation Sécurité) : Mme LAMBERT (chef d'établissement)
- Habilitation électrique BE Manoeuvre (BCFTP) : Karim OUADDI (agent technique)
- Equipier de 1ère intervention incendie : ACF incendie (A définir)
- Sauveteur secouriste du travail (A définir) : Karim OUADII (AT), Aurore WEJIEME (TSA)
- Premiers secours en santé mentale (Vivacité) : Aurore WEJIEME (TSA)
- Accompagnement CODEX (LOSFOR) : Mme ABA

Précisions sur le programme de formation :

Certaines formations ont été reprogrammé car l'agenda des centres de formation n'a pas permis de tenir notre calendrier. D'autres n'ont pu avoir lieu en raison de l'absence ou du départ du salarié. Reprogrammation en 2026.

Agent d'accueil ; non concerné

Connaissance des gens du voyage faite en 2024

Banque de France : non programmée en 2025

Habilitation électrique : faite en 2025

Equipier 1er secours : décalée en 2026

SST : salariée déjà formée. Recyclage fait le 25/03/2026

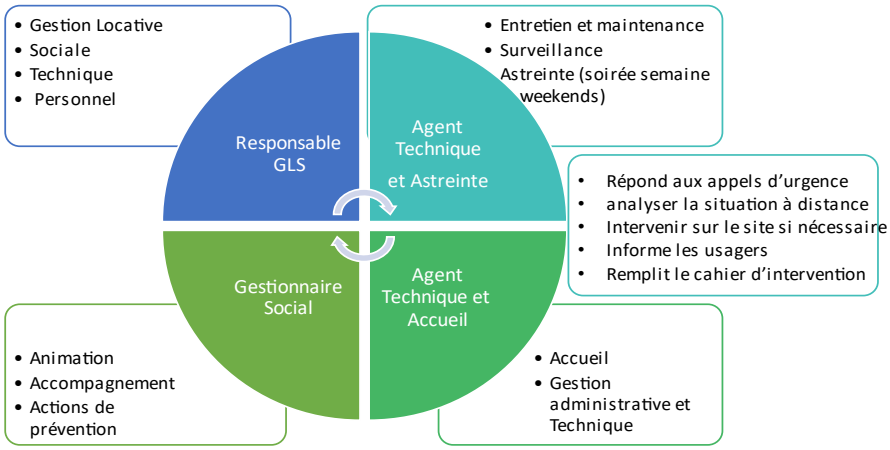
Gestion des conflits : fait le 11/02/26

APP : la formation a eu lieu (formation selon volontariat ; salariée n'a pas souhaité participer)

Formation EXCEL : faite en janvier 2026

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Les métiers et compétences de Vivacité



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

2. Travaux réalisés en 2025

Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	2025 Du 01/01 au 31/12/2025		
			Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation
Nettoyage					
Nettoyage des locaux administratifs	Matin	3 fois/ Semaine	x		
Nettoyage et désinfections des containers à déchets	Matin	3 fois semaine	x		
Nettoyage des abords de l'aire.	Quotidien	Tous les jours	x		
Nettoyage des locaux techniques et des installations de chauffage	1 fois par mois	Tout au long de l'année	x		
Nettoyage quotidien de l'Aire d'Accueil	Matin et après-midi	Tous les jours	x		
Voirie et réseaux					
Travaux de nettoyage et d'entretien des grilles avant réseau, collecteur principal, débouchage de l'ensemble des canalisations (pluvial)	2 fois par an et au besoin	01/25	X		
Vidange bacs hydrocarbure et boues	1 fois par an	01/25	X		
Curage du bassin de rétention	1 fois par an	01/25	X		
Entretien des tuyaux d'évacuation d'eaux usées jusqu'au droit des murs de fondation des bâtiments	Selon les besoins	Tout au long de l'année	X		
Curage du réseau d'eaux usées	1 fois par an	01/25		X	
Passage camion hydro cure station de pompage	1 fois/mois			X	
Toiture					
Entretien, évents en toiture	Selon les besoins		X		
Remplacement partiel d'élément de couverture	Selon besoins		X		

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

			Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation
Electricité					
Vérifications et remplacement des prises électriques, interrupteurs, néons, douilles, hublots étanches, ampoules et platines de candélabres et ampoules des locaux	Selon les besoins	Tout au long de l'année Contrat candélabres	X		
Remplacement de disjoncteurs de réarmement et boîtier étanche, vérification et remplacement de porte de fermeture de coffrets électriques	Selon les besoins		X		
Contrôle des installations électriques (chauffage compris)	1 fois / an	Octobre 2025	X		
VMC					
Entretien de la ventilation mécanique centralisée	1fois/an	Novembre 2025	X		
Espaces verts					
Débroussaillage de l'aire et des abords	1 fois par an et Selon les besoins	Tout au long de l'année	X		
Plomberie					
Remplacement et entretien de la robinetterie	Selon les besoins	Tout au long de l'année		X	
Remplacement de comptage eau froide/eau chaude	Selon les besoins			X	
Relevage panier et nettoyage poire station de pompage	2 fois/mois	Par SAUR	X		

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	2025 Du 01/01 au 31/12/2025		
			Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation
Façade					
Entretien des façades	Selon les besoins	Tout au long de l'année	X		
Peinture					
Reprise des peintures sur les éléments des ouvrages (4 poteaux préau PMR)	Selon les besoins	Néant	X		
Entretien des peintures sur plafond, parois, menuiserie, (bureau GL-cuisine-couloir locaux administratifs)	Selon les besoins	Néant	X		
Retouche peinture des grilles bordant le terrain	Selon les besoins		X		
Traitement antirouille et finition sur ouvrage métallique (portails entrée et sortie – portes salles d'activités – sanitaires PMR)	Selon les besoins	A renouveler régulièrement	X		

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

3. Autres travaux réalisés en 2025

Travaux réalisés par la Métropole AMP	Travaux réalisés par VIVACITÉ
• Remise en état des tableaux électriques des locaux techniques • Obligations légales de débroussaillage de la pinède mitoyenne à l'AA	• Débroussaillage et ramassage des déchets sur les terrains à l'avant de l'aire et le bassin de rétention • Graissage des charnières des portes • Débroussaillage mécanique • Détartrage des mécanismes de chasse d'eau • Taille de la haie limitrophe aire/propriété voisine • Réparations régulières des grillage de clôture suite ouverture • Evacuation des encombrants • Fils à linge remplacés ➢ **Empl. 1 :** remplacement de 3 prises remplacement évacuation machine à laver Fil à linge remplacé nettoyage au karcher réparation évacuation évier ➢ **Empl. 2** remplacement de 2 prises nettoyage au karcher ➢ **Empl. 3** remplacement d'une prise débouchage WC remplacement mécanisme chasse d'eau nettoyage au karcher ➢ **Empl. 4 :** réalimentation en eau chaude du robinet d'évier changement d'un robinet sous évier ➢ **Empl. 5 :** remplacement 2 prises + recherche panne remplacement d'une prise + remise en état des fils changement targette porte de douche, réalimentation en eau chaude du robinet d'évier nettoyage au karcher remplacement d'un starter de néon ➢ **Empl. 6 :** remplacement d'une prise débouchage WC nettoyage au karcher remplacement de l'intérrupteur douche ➢ **Empl. 7 :** remplacement tube néon nettoyage au karcher remplacment d'un robinet sous évier ➢ **Empl. 8 :** remplacement tube néon remplacement d'une prise

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

	remplacement évacuation évier + syphon + joints nettoyage au karcher réparation évacuation eaux usées dans local technique ➢ **Empl. 9** : mise en place flexible de douche + pommeau de douche nettoyage au karcher remplacement de l'évacuation de l'évier ➢ **Empl. 10 :** remplacement pommeau de douche nettoyage au karcher ➢ **Empl. 11 :** remplacement d'une prise nettoyage au karcher changement du robinet d'évier changement d'un robinet sous évier réparation évacuation évier ➢ **Empl. 12 :** remplacement tube néon douche et WC remplacement d'une prise déblocage porte WC remplacement syphon complet nettoyage au karcher ➢ **Empl. 13 :** Netoyage au karcher ➢ **Empl. 14 :** remplacement pommeau de douche nettoyage au karcher ➢ **Empl. 15 :** réalimentation en eau chaude du robinet d'évier nettoyage au karcher ➢ **Empl. 16 :** remplacement 2 prises remplacement tube néon WC nettoyage au karcher ➢ **Empl. 17 :** remplacement mécanisme chasse d'eau pose loquet porte de WC remplacement tête de robinet, remplacement tube néon WC remplacement d'une prise nettoyage au karcher ➢ **Empl. 18 :** remplacement de 2 prises remplacement tube néon WC remplacement évacuation évier + syphon nettoyage au karcher ➢ **Empl. 19 :** remplacement de 2 prises nettoyage au karcher ➢ **Empl. 20 :**

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

	nettoyage au karcher remplacement d'un robinet sous évier remplacement d'un starter de néon ➢ **Empl. 21 :** remplacement tube néon douche nettoyage au karcher réparation serrure porte douche ➢ **Empl. 22 :** pose targette porte WC nettoyage karcher ➢ **Empl. 23 :** nettoyage au karcher réparation serrure porte wc ➢ **Empl. 24 :** réparation serrure porte WC réalimentation en eau chaude du robinet d'évier nettoyage au karcher ➢ **Locaux PMR :** réalimentation en eau chaude du robinet d'évier pose d'une prise dans le local technique nettoyage au karcher ➢ **Local TGBT** réparation serrure porte ➢ **Bâtiment administratif** 2 changements de la serrure de le porte d'entrée ➢ **Salle d'Animation** réparation verrou porte métal nettoyage régulier

4. Adaptations à envisager en 2026

Travaux à envisager	Commentaires
• Mise en place du système de prépaiement	• Métropole
• Installation de caméras à l'entrée de l'aire pour limiter la nuisance continue de dépôt sauvage/encombrants	
• Réparation/remplacement des portes WC et/ou douche sur les emplacements non encore fait	• VIVACITÉ

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

A. Action de gestion

1. Moyens techniques

a. État des biens et des installations

Contrôles effectués	Dates	Prestataires
Vérification de 5 extincteurs/éclairage de sécurité	01/25	ADI
Vérification des installations électriques	10/25	Sté Qualiconsult
Analyse légionellose test	10/25	Société ENIXUS

Assurances	Dates	Prestataires
Multirisques professionnelles	01/01/2025 au 31/12/2025	SMACL

Entretien / Réparations / Commandes	Entreprises
Travaux électriques	BNS DEPANNAGE
Station de pompage	SAUR
Vidange bacs hydrocarbure	ASSAINISSEMENT WC PLUS
Curage bassin de rétention	ASSAINISSEMENT WC PLUS
Dératisation	PVS
Entretien système d'alarme	OBJECTIF SECURITE
Plomberie / Serrurerie / Quincaillerie	SIDER / WELDOM
Entretien imprimante fax multifonction	IMPRESSIO
Papeterie	BRUNEAU
Produits entretien	ADELYA/COLDIS
Eclairage	FAUCHE
Visite préventive logiciel (prépaiement)	WA Concept
Entretien du système de ventilation	Entreprise GASTALDI
Visite annuelle et maintenance aires de jeux	MOBYSOL

b. Partenariat

Il est nécessaire de créer un réseau et un partenariat pour proposer un accueil adapté et pouvoir pérenniser les liens avec les voyageurs. Il est tout aussi important qu'ils soient informés de ce qui existe en matière de structure et d'accompagnement sur les communes dont dépend l'aire (Salon, Lançon, Pelissanne), de même les structures elles-mêmes doivent pouvoir être informés de la présence de l'aire d'accueil et des besoins de ce public qu'elles méconnaissent bien souvent. C'est pourquoi, le travail de partenariat qui s'est tissé, continue à se développer.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

NOMS	Services/Lieu d'intervention	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Métropole Aix Marseille Provence :	Institutionnel	Délégation de Service Public	Gestion, organisation, actions socio-éducatives et animation de l'Aire d'Accueil.	MAMP est le délégant.
Protection Maternelle et infantile	Institutionnel	Orientation	Orientation des familles vers la MDS de secteur	Partenariat
Direction éducation des villes : Salon Lançon/Pelissanne	Institutionnel	Coordination	Favoriser la scolarisation en maternelle et primaire	Partenariat
Service Communal d'Hygiène et de Santé Centre de Vaccination	Institutionnel	Coordination	Vaccinations gratuites	Partenariat
Services des inscriptions scolaires	3 communes (Salon-Lançon-Pelissanne)	Orientation	Contacts réguliers pour inscriptions et radiations	Partenariat
Service cantine	Salon	Orientation	Contacts réguliers pour inscriptions, désinscription et régularisation des paiements	Partenariat
Ecoles	Education Nationale	Coordination	Contacts réguliers pour points avec la référente institutrice suivant les enfants des GDV	Partenariat
	Inspection académique	Coordination	Contacts avec l'Inspectrice Académique en cas de difficultés d'inscription	Partenariat
	3 communes	Coordination	Contacts concernant les problématiques rencontrées	Partenariat
CASNAV	Education Nationale	Coordination	Contacts pour échanger sur les problématiques de Scolarisation	Partenariat
CNED	Education Nationale	Coordination	Contacts pour inscriptions et suivi des dossiers des jeunes	Partenariat

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

NOMS	Services/Lieu d'intervention	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Professionnels de Santé	Médecins généralistes +1 dentiste + 1 gynécologue	Suivi des familles	Contacts réguliers pour suivi médical	Partenariat
CPAM	Institution	Suivi des dossiers	Contacts pour informations sur les droits des résidents	Partenariat
MDS	PMI et service santé + service informations préoccupantes	Coordination	Informations et orientation des enfants de 0 à 3 ans + suivi des femmes enceintes + enfance maltraitée	Partenariat
CCAS	Centre Communal Action sociale de Salon et Lançon	Orientation, information et suivi des dossiers des familles + domiciliation	Accueil des familles sans enfants + des personnes en situation d'handicap(s)	Partenariat
CAF	Institution	Suivi des familles (Alloc familiales + RSA)	Orientation et information des résidents	Partenariat
MDPH	Conseil Départemental	Coordination	Orientation et suivi des dossiers des personnes atteintes de handicap(s)	Partenariat
Restaurant du cœur	Salon	Coordination	Aides alimentaire	Partenariat
IFSI	Aix	Coordination	Action de prévention Santé et alimentation	Partenariat
Image Clé	Associatif	Réalisation d'ateliers	Ateliers durant la semaine de lutte contre l'illettrisme / journée des droits de l'enfant	Convention signée/ Prestataire
Educ Sport 13	Associatif	Réalisation d'actions sportives	Ateliers sportifs	Convention signée
Elodie Perraud	Prestataire	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers d'écriture ET accompagnement scolaire (CNED)	Convention signée
Wellinton DA Silva	Prestataire	Réalisation actions concrètes	Initiation danse des caraïbes	Convention signée
Les petits Débrouillards PACA	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers scientifiques autour du numérique	Convention signée
Arts Sonores	Prestataire	Réalisation d'actions	Activités manuelles fabrication d'instruments en argile	Convention signée
Enseignes des Contes	Prestataire	Réalisation d'actions Concrètes	Ateliers lecture	Convention signée
Sylvana Santini	Prestataire	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers bien être femme	Convention Signée

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Nanou Puppo	Prestataire	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers arts plastique	Convention Signée
Brigade du Jeu	Prestataire	Réalisation d'actions concrètes	Atelier jeux en bois	Prestataire
Azur SST	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier initiation 1er secours	Convention Signée

2. Services effectifs

a. Fréquentation de l'Aire d'Accueil

Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100

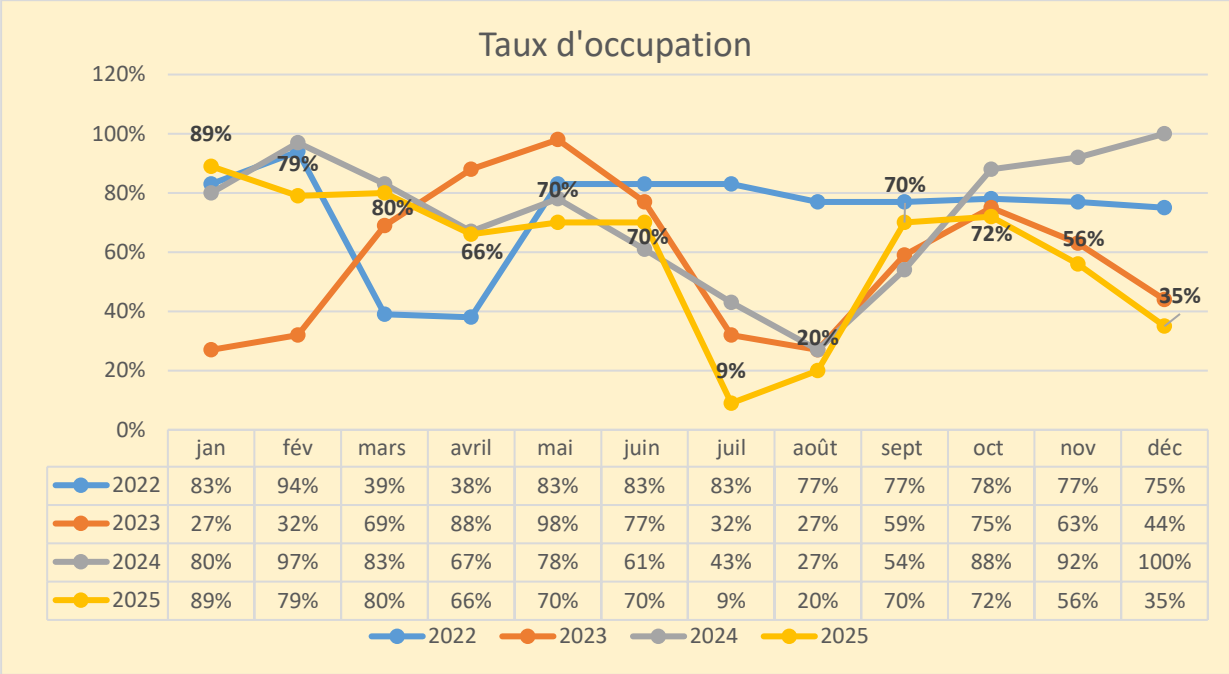
Chiffres pris en considération du 1er janvier au 31 décembre	2022	2023	2024	2025
Nombre de caravanes	204	**140**	**167**	**190**
Nombre total de personnes accueillies	473	**255**	**317**	**382**
Taux d'occupation (%)	75%	**58 %**	**72 %**	**60 %**
Nombre moyen journalier de caravanes	38	**29**	**36**	**30**
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	51	**56**	**68.7**	**48**

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Observations :
Le taux d'occupation a baissé malgré davanatge de caravanes et de personnes, alors qu'en 2024, nous avions retrouvé le niveau de 2022 près une grosse chute du taux d'ocupation en 2023.
2025 montre une hausse du nombre de caravanes et de personnes, mais paradoxalement :

- une baisse du taux d'occupation,
- une diminution marquée de la durée des séjours.
  Cela suggère un accroissement du turn-over et des séjours plus courts et plus nombreux

En effet, il y a eu des périodes creuses dans l'année avec peu de familles par exemple en juillet et août, les mois les plus chauds de l'année et en décembre, fêtes de fin d'année, les usagers rejoignent leur Région et leur famille.



	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
2022	83%	94%	39%	38%	83%	83%	83%	77%	77%	78%	77%	75%
2023	27%	32%	69%	88%	98%	77%	32%	27%	59%	75%	63%	44%
2024	80%	97%	83%	67%	78%	61%	43%	27%	54%	88%	92%	100%
2025	89%	79%	80%	66%	70%	70%	9%	20%	70%	72%	56%	35%

	2022	2023	2024	2025
Hommes	128	88	96	**109**
Femmes	128	77	94	**115**
Enfants de moins de 18 ans	217	90	127	**158**
Nombre d'adultes	256	165	190	**224**

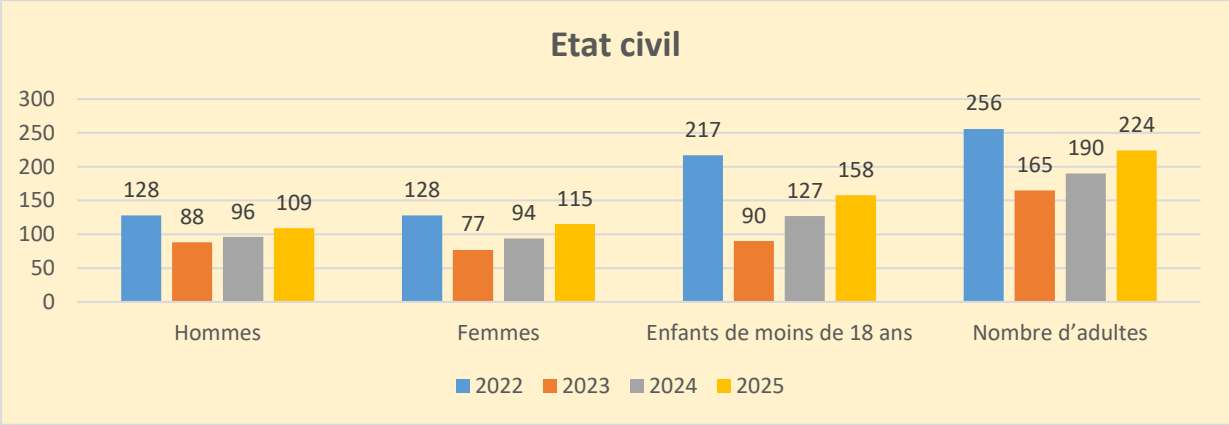
Observations :
- La proportion hommes/femmes reste relativement équilibrée chaque année, ce qui indique une population adulte stable dans sa composition.
- La variation majeure se situe dans le nombre d'enfants, qui reflète directement la présence ou non de familles complètes.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Les chiffres repartent clairement à la hausse :

- augmentation régulière des adultes,
- hausse notable des femmes en 2024 et 2025,
- augmentation des enfants, signe d'un retour des familles.

La reprise n'atteint cependant pas les niveaux de 2022, surtout concernant les enfants.



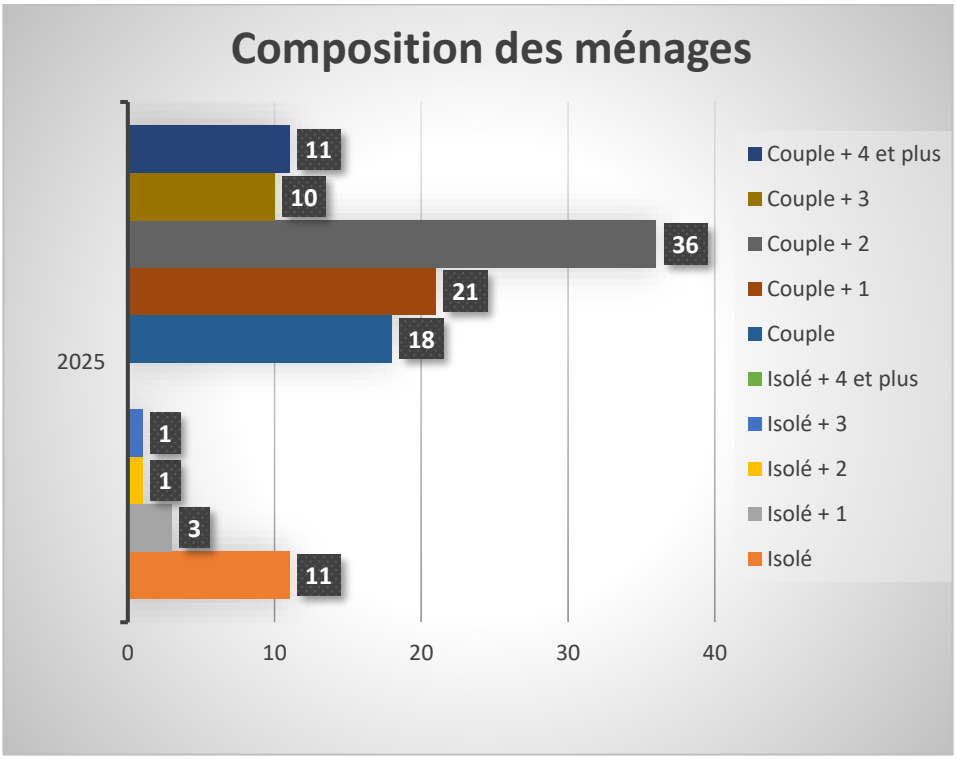
Composition des ménages Du 01/01 au 31/12	2022	2023	2024	2025
Isolé	12	30	10	11
Isolé + 1	3	3	3	3
Isolé + 2	0	0	0	1
Isolé + 3	1	1	0	1
Isolé + 4 et plus	0	1	0	0
Couple	29	15	15	18
Couple + 1	13	11	21	21
Couple + 2	42	22	31	36
Couple + 3	24	8	13	10
Couple + 4 et plus	11	3	3	11

Commentaires :

- La part des « couples + 4 et plus » a été multiplié par 3 par rapport aux deux années précédentes, nous retrouvons le même chiffre qu'en 2022.
- Les autres catégories restent sensiblement identiques à l'année dernière.

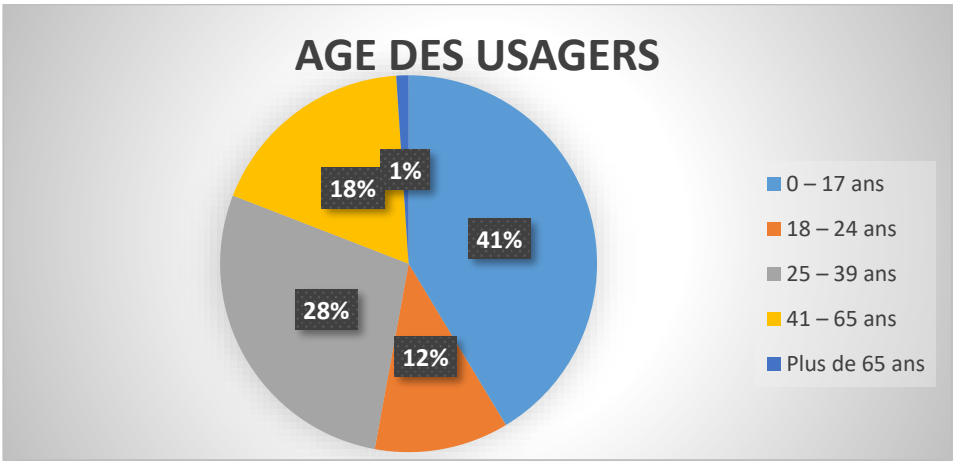
- L'accueil des couples avec enfants représente 85 % des familles accueillies ce qui confirme, à nouveau, que La Garenne reste une aire familiale où les enfants bénéficient d'un accompagnement pour la scolarité et d'activités Ludo éducatives.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026



Age des usagers	2022	2023	2024	2025
0 – 17 ans	217	90	127	**158**
18 – 24 ans	35	35	40	**44**
25 – 39 ans	140	71	80	**107**
41 – 65 ans	47	55	64	**69**
Plus de 65 ans	34	4	6	**4**

- Les enfants et adultes jeunes (25–39 ans) représentent la part la plus variable, liée à la présence fluctuante des familles.
- Les 41–65 ans deviennent une tranche plus stable et proportionnellement plus important.
- Les plus de 65 ans restent très minoritaires.



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

b. Accueil

Tout usager se présentant à l'accueil de La Garenne est accueilli par un personnel qui le prend en charge, dès son arrivée. Dès lors qu'un voyageur souhaite séjourner sur l'aire d'accueil, il doit remplir les conditions de son accueil, présenter les documents administratifs aux agents de vivacité, qui renseignent avec lui la fiche d'information, le règlement intérieur dont les points essentiels sont rappelés oralement, ainsi l'usager accepte les conditions en apposant sa signature. L'usager est accompagné sur un emplacement, un état des lieux est effectué par un agent (l'usager doit le signer), une caution d'un montant de 100€ est versé (en CB ou en espèces) ainsi que le paiement des fluides payable en avance pour pouvoir disposer de l'eau et de l'électricité, tout est enregistré dans un logiciel Webaccueil.

Afin d'asseoir le fonctionnement optimal d'une aire d'accueil, il est indispensable de prévoir une équipe de terrain en charge de la gestion au quotidien des espaces ainsi que l'accompagnement social des familles.
L'aire de Salon de Provence est dotée de 3 salariés, un chef d'etablissement , un agent technique et de maintenance qui assure également les astreintes en soirée (en binôme avec l'agent d'astreinte WE) et une Travailleur sociale et animation . Ce triptyque est nécessaire pour faire fonctionner l'aire et accueillir les usagers dans de bonnes conditions.

Définition :

Un usager est un voyageur qui passe obligatoirement par l'accueil pour bénéficier d'un service.
Un participant est une personne (enfants, adolescents ou adultes) qui participe à une activité proposée.

Du 01/01 au 31/12	2022	2023	2024	**2025**
Nombre d'usagers	278	116	129	**80**
Nombre participants*	500	326	301	**150**

Le nombre de participants est étroitement lié aux types d'animations que nous proposons au cours de l'année et qui entraîne la participation d'un public plus ou moins important.

Les actions menées dans ce domaine sont l'information et l'accompagnement social.

- Orientation et accompagnement dans la rédaction des courriers, au renouvellement de certains droits (CMU), à l'élaboration des déclarations (impôts, RSA, RSI …) et l'accompagnement à la santé vers les professionnels concernés.
- Des liens ont été établis avec des personnes ressources de Pôle Emploi pour des renseignements sur la formation, l'emploi et les statuts de micro entreprises, mais aussi avec BTP Emploi pour des missions en intérim.
- Pour les jeunes de 16 à 25 ans, la Mission locale et l'ADDAP13 ont mis en place un suivi pour les accompagner dans leur futur projet (mobilité, stage) ainsi qu'une participation aux activités sportives et culturelles de la Commune de Salon.
- Mise en place des campagnes de prévention telles que : la vaccination, la santé, l'hygiène, l'alimentation…

Les outils mis en place pour les usagers :

- Des tablettes sont mises à disposition du public (femme, homme, adolescent et enfant) ainsi qu'un accompagnement personnalisé pour les démarches en ligne (sachant que la dématérialisation se développe et que désormais toutes les démarches administratives devront se faire par internet pour les résidents).
- Un panneau d'affichage est installé dans le couloir des bureaux pour mettre à la disposition, un certain nombre de renseignements nécessaires au quotidien

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

- Un classeur enrichi depuis l'année précédente avec les coordonnées des professionnels de santé du territoire et d'autres informations nécessaires au quotidien (administratives, mobilité, associations caritatives, listing des aires d'accueil environnantes, activités culturelles et éducatives).

c. Gestion quotidienne de l'Aire d'Accueil

Pour une organisation complète de la gestion de chaque aire, VIVACITÉ pose les principes suivants :

- L'Aire d'Accueil est un équipement public et un lieu de vie et de séjour pour des enfants, des adultes et des familles différentes.
- C'est un lieu respectueux des droits et des devoirs des populations qui y sont accueillies.
- C'est un équipement de service public dont les critères qualité sont au cœur de son activité.
- C'est un outil permettant l'accompagnement social, socio-éducatif et l'insertion sociale des personnes et familles qui y sont accueillies.
- L'Aire d'Accueil est destinée exclusivement aux Gens du voyage non sédentarisés.
- C'est un espace qui est géré par une équipe et encadré par un règlement intérieur et des horaires d'ouverture et de fermeture.

Au titre de la gestion de l'Aire d'Accueil, VIVACITÉ est chargée :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- De mettre en place un système d'astreinte technique en soirée du lundi au vendredi de 17h à 22h et le WE du samedi 12h à 22h et du dimanche 9h à 22h
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.

L'accueil des usagers est un temps important car il permet :

- De s'assurer que la famille répond bien aux conditions d'admission sur l'aire (cf. être « voyageur », c'est-à-dire être détenteur d'une carte nationale identité ;
- De lui présenter l'aire et l'emplacement qui lui sera réservé afin que la famille puisse se déterminer quant à son séjour sur l'aire concernée ;
- D'informer les familles sur les règles de fonctionnement de l'aire (cf. explications, remise du règlement intérieur) et la vie locale (services publics, modalités d'inscription à l'école…) ;
- D'assurer son installation sur un emplacement adapté ;
- De remplir les formalités administratives d'usage (enregistrement des familles nouvellement arrivées, vérification de leur identité, copie des cartes grises et des attestations d'assurance, établissement de la fiche signalétique par famille …).

Observations :

- La population des gens du voyage rencontre régulièrement des difficultés dans les démarches administratives, du fait de situation d'illettrisme, de la méconnaissance des dispositifs de droit commun. Aussi, notre pôle social propose un accompagnement administratif.
- Nous n'avons pas d'espaces pour les chiens et rencontrons régulièrement des difficultés quant à l'emplacement de ceux-ci. Cette situation engendre des problèmes de propreté, mais également des conflits avec le personnel de l'aire, ainsi qu'entre les voyageurs (chiens errants, morsures, déjections canines ...).
- Les équipements destinés à l'évacuation des eaux usées mériteraient d'être revus (manque d'un réseau d'évacuation des eaux usées à même le sol pour l'usage des machines à laver et du nettoyage quotidien de
-

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

- tous les véhicules), l'eau stagne et crée des courts circuits entraînant ainsi des coupures électriques sans parler du risque de glisse sur sol mouillé ou en cas de gel.
- Les containers destinés aux déchets ménagers sont très vite saturés par des encombrants, il n'y a pas de tri.
- Un problème récurrent reste celui des dépôts sauvages à l'entrée de l'aire. En effet 2 à 3 fois par semaine sont déposés des encombrants de toutes sortes, souvent par des personnes extérieures de l'aire. Afin de limiter cette nuisance l'installation de caméras serait la solution.

d. Gestion en termes d'entretien et de sécurité

VIVACITÉ se charge de l'entretien courant et des petites réparations et des installations mises à disposition sauf si elles sont occasionnées par de la vétusté, malfaçon ou vice de construction. Un entretien quotidien des bureaux administratifs et du local animation est effectué. Le terrain dans sa globalité bénéficie d'un entretien régulier.

Le fonctionnement et l'entretien régulier des équipements et des espaces collectifs demandent notamment :

- De prévoir et d'effectuer si besoin la remise en état de l'emplacement avant chaque nouvelle installation,
- L'intervention autant que de besoins du responsable du pôle travaux et des agents techniques des autres aires de la Métropole, en soutien à l'Agent Technique affecté sur le site.

VIVACITÉ procède à un suivi attentif du respect des règles de sécurité et d'hygiène.

VIVACITÉ est très vigilante quant à l'installation des véhicules tracteurs et caravanes sur le site, de façon à ce que soient scrupuleusement respectées les consignes relatives aux règles de sécurité (à titre d'exemple, pour une évacuation rapide en cas d'incendie ou d'inondation).

Indiquons d'une façon générale, que : le bon entretien de l'aire, l'application effective du règlement intérieur et la qualité des relations que l'équipe entretient avec les Gens du voyage, apparaissent être les trois éléments déterminants pour une gestion efficace d'une Aire d'Accueil.

e. Respect du règlement intérieur

En 2019, un nouveau règlement intérieur a été proposé dans le cadre de la Délégation Service Public 2019/2026, pour une application à compter du 1er juin 2019.

Le respect du règlement intérieur est déterminant pour le bon fonctionnement d'une Aire d'Accueil.
Le règlement intérieur ordonne sur l'Aire d'Accueil les rapports des usagers entre eux et avec la collectivité.

Il est déterminé de manière claire et précise et de façon à en faciliter la compréhension et l'application par tous :

- **Les règles de vie en collectivité** : bruit, hygiène, circulation des véhicules, responsabilité parentale, relations entre usagers et avec le personnel intervenant sur le terrain …
- **Les obligations réciproques** : respect des règles de fonctionnement en contrepartie de la mise à disposition par la collectivité d'un emplacement et de ses services.
- **Les modalités de perception** des droits d'usage et leur montant.
- **A compter du 1er décembre 2019,** un avenant a été apporté à la nouvelle DSP concernant les horaires d'accueil qui se décompose comme suit :
  Les horaires d'accueil des caravanes : L'ouverture de l'aire est assurée de 9H00 à 12h30 et de 13h30 à 17H00 en semaine et le samedi de 9h00 à 12h00.
  Accueil du public : Les bureaux administratifs sont ouverts de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi). Le relais est assuré par une astreinte
- **La durée maximum de séjour** et les délais minimums entre deux séjours.
- **Les sanctions encourues** en cas de non-respect des règles établies.

L'application effective du règlement intérieur étant déterminante pour le bon fonctionnement de l'Aire d'Accueil, une attention soutenue et vigilante quant à son respect est l'un des axes majeurs de l'action de vivacité. Des notions comme « le respect », « l'honneur » ou celle liée à la place de l'individu au sein de la communauté

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

prennent là un sens singulier. Leur compréhension est déterminante pour développer des modalités d'intervention adaptées et efficaces. Le règlement intérieur est affiché, remis avec les explications nécessaires à chaque famille lors de son arrivée sur l'aire.

Afin d'éviter la sédentarisation de familles et donc de préserver la vocation de passage de l'Aire d'Accueil, VIVACITÉ est particulièrement attentif au **respect du temps de séjour** indiqué dans le Règlement Intérieur. Le respect du temps de séjour est l'un des points déterminants permettant un respect effectif du Règlement Intérieur dans sa globalité, et donc le bon fonctionnement de l'aire.

Depuis le 1er juin 2019, la durée de séjour est portée à 6 mois par an (sous l'ancienne DSP la durée de séjour était de 5 mois par an) sachant qu'un séjour ne peut excéder 3 mois et qu'entre deux séjours une interruption de 30 jours s'impose. Afin de faciliter le respect cette durée du temps, VIVACITÉ informe les familles dès leur accueil que l'aire est un lieu de passage et donc, avec une durée de séjour limitée qu'il faudra impérativement respecter.

L'expérience montre que lors de cet accueil, il n'est d'ailleurs pas inutile :

- De solliciter la famille sur la date projetée de son départ même si elle n'en a aucune idée lors de son arrivée,
- De lui signifier alors qu'il sera nécessaire de préparer ce départ, bien avant la date limite de son séjour, et que VIVACITÉ peut d'ailleurs l'aider si besoin à trouver de la place sur une autre aire.

Durée moyenne de l'accueil (en familles) :

Du 01/01 au 31/12	2022	2023	2024	**2025**
Moins de 1 mois	85	36	38	**52**
De 1 à 3 mois	58	37	32	**32**
3 à 6 mois	21	18	21	**21**
Plus de 6 mois	5	3	5	**7**

On constate que les séjours de « moins d'un mois » ont augmenté de 27%, de nouvelles familles jamais venues séjourner sur l'aire de La Garenne, souvent de passage pour un évènement particulier (réunion de famille, naissance, mission réligieuse, etc…)
Les autres durées de séjours restent stables par rapport aux années précédentes.

Durée moyenne de séjour par famille du 01 Janvier 2025 au 31 Décembre 2025 : 48 jours

Du 01/01 au 31/12	2022	2023	2024	**2025**
Nombre de caravanes	204	140	167	**190**
Nombre de familles accueillies	135	94	96	**112**
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	51	56	70	**48**
Dépassement des temps de séjour (en nombre de familles et sur l'année)	5	12	5	**7**

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Observations :

7 familles ont été en dépassement de temps de séjour durant l'année 2025, parmi elles six familles ont bénéficié de dérogations pour scolarisation des enfants. La septième famille a reçu un courrier de relance et a quitté l'aire sans qu'il n'y ai de désagrément.
Nous informons les usagers des dates de sorties dès leur arrivée, puis un courrier leur est remis 15 jours avant la date de fin de séjour, des rappels sont faits oralement par le gestionnaire du site lors de ses passages sur l'aire et en cas de non-respect du RI, nous mandatons un commissaire de justice pour établir un constat, les frais sont répercutés sur l'usager, lors de tensions, les forces de l'ordre sont appelées en appui. Les usagers ont des pénalités et des interdictions de séjour de 6 mois voire de 1 an en cas de violences verbales et/ou physiques.

L'aire d'Accueil est un lieu de contact privilégié entre la société sédentaire et le monde du voyage.
Ainsi la qualité d'accueil et les services proposés par cet équipement sont fondamentaux pour constituer des relations harmonieuses sur le lieu de vie qui réunit diverses communautés tsiganes.

VIVACITÉ est gestionnaire d'établissements mais avant tout un opérateur du social, qui répond à des problèmes sociaux posés sur des territoires. Le volet social de l'activité de vivacité auprès des Gens du voyage repose principalement sur un travail en réseau avec les acteurs, partenaires et dispositifs de droit commun existants sur la commune.
De ce fait, après avoir procédé à une approche de la situation de chaque famille, VIVACITÉ réalise un accompagnement personnalisé des familles accueillies vers les services publics et dispositifs existants. Un Chef d'établissement ayant des compétences sociales présent sur le site permet de connaître la situation de ces familles et de procéder à leur orientation, de favoriser la mobilisation et l'interface avec les services sociaux et autres services de droit commun. En complément, des actions spécifiques peuvent être mises en place, afin de conforter le caractère « lieu de vie » de l'Aire d'Accueil.

L'Aire d'Accueil des Gens du voyage « La Garenne » est donc rattachée au Pôle Social Animation. Le Travailleur Social Animation (TSA) assure l'accompagnement social des familles et les activités d'animations.

Le Pôle Social Animation a pour mission :

- La mise en œuvre et le suivi du Projet Social des aires d'accueil
- L'accompagnement des Chefs d'établissement à organiser la mission sociale de leur structure
- Le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- La prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.



Atelier sport avec les ados organisée par la TSA

Le Pôle Social Animation assure une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque « chef d'établissement » affecté sur chacune des aires d'accueil.

Cette « fonction ressource » et l'apport des compétences du Pôle Social Animation déployée auprès des « chefs d'établissement » favorisent :

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

- La connaissance des ressources locales et la constitution d'un réseau d'acteurs facilitant l'accès au droit commun des Gens du voyage ;
- L'activité de conseil exercé auprès des « voyageurs » dans les démarches à effectuer vis à vis des institutions (CAF, Trésor Public, écoles et CNED, Chambre des métiers, Préfecture ou Sous-Préfecture…), « d'écrivain public » (lire un courrier et aider à sa compréhension, taper un devis, remplir sa déclaration fiscale…) et d'orientation personnalisée vers les services et les dispositifs locaux de droit commun.

En complément de cette activité « fonction ressource » et « apport des compétences », des actions d'animation et socio-éducatives sont mises en place:

- Un certain nombre à titre d'exemple « l'aide aux devoirs », l'accompagnement pour les enfants inscrits au CNED
- La mise en place d'actions de socialisation, d'ateliers éducatifs pour les enfants et les adolescents

L'objectif principal de cet équipement est :

- Aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs obligations.

Mais aussi de :

- Maintenir et consolider les actions menées par cet équipement : accueil, actions socio-éducatives, prévention, scolarisation…
- Développer de nouvelles actions notamment en favorisant la rencontre des Gens du voyage avec des associations diverses
- Développer sur le plan local, un partenariat fort avec les instances institutionnelles, associatives et médico-sociales pour une insertion globale des Gens du voyage (santé, emploi, scolarisation,)
- Favoriser l'autonomie du public
- Permettre la responsabilisation individuelle et collective : implication et participation des Gens du voyage aux projets, ouverture sur l'extérieur (rencontres entre personnes d'origine et de milieux différents…)
- Enfin, désenclaver le site, le faire connaître et reconnaître sur le territoire d'Aix-en-Provence par les différentes institutions et au travers de projets qui permettent de communiquer avec l'extérieur.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les Gens du voyage, VIVACITÉ ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Les axes majeurs du Projet Animation de cet équipement sont :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La scolarisation, la formation et l'emploi
- La santé et la prévention
- L'animation et l'accès à la culture.

1. Accueil et suivi des familles

Les aires d'accueil gérées par VIVACITÉ accueillent de nombreuses familles qui bénéficient d'un accompagnement social avec les travailleurs sociaux Animation (TSA). Des permanences sont assurées sur le site. Les principales missions sont : l'accompagnement individuel vers le droit commun, la mise en place d'actions collectives et d'animations ainsi que l'accompagnement des familles pour la scolarisation des enfants.

Il est proposé aux voyageurs **un accompagnement socio-éducatif et administratif** se traduisant par :

- Un accompagnement dans les démarches administratives ;
- Une orientation des familles vers le droit commun et une information générale sur les dispositifs existants pour les voyageurs de passage.

Les actions menées dans ce domaine d'intervention sont les suivantes :

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

- **Accompagnement social** : soutien des personnes dans les démarches administratives ; ouverture et maintien des droits sociaux ; rôle de médiation entre voyageurs et organismes ; accompagnement dans la régularisation des situations sociales et financières ; aide à la rédaction des courriers ; explication des courriers reçus et des démarches à suivre ; information sur les droits et obligations ; régularisation face aux difficultés rencontrées auprès des organismes (ex : CAF, RSI, Préfecture, trésorerie, établissement pénitentiaire).

- **Accès à l'emploi et la formation** : information sur les dispositifs relatifs à l'emploi, réflexion sur l'adaptation des dispositifs au mode de vie des voyageurs ; sensibilisation autour de l'autonomie sociale et financière ; accompagnement des travailleurs indépendants dans leurs démarches quotidiennes ; mise en relation avec les partenaires notamment avec la création du statut d'auto- entrepreneur (ADIE, RSI), orientations vers la mission locale pour les jeunes de moins de 25 ans.

- **Prévention en matière de santé adulte et enfant** : sensibilisation au suivi médical (bilans médicaux proposés par les organismes de protection sociale par ex) ; nécessité d'un référent médical (déclaration de médecin traitant obligatoire) ; sensibilisation au suivi PMI pour les enfants ; ouverture et maintien de droits à la protection sociale ; prévention des maladies sexuelles ; sensibilisation à l'utilisation des contraceptifs ; vigilance en matière de violences conjugales et sur enfant. Hygiène bucco dentaires et ateliers diététiques.

- **Sensibilisation à la scolarisation** : inscriptions en établissement scolaire ; inscriptions au CNED ; proposition de soutien scolaire dans les locaux ; lien avec les enseignants.

- **Accès à la culture et au sport** : atelier d'alphabétisation sous forme d'atelier de cuisine ; soutien scolaire (accompagnement à la lecture et l'écriture, la compréhension) ; atelier de poterie (travail manuel) ; ateliers cirque ou jeux (développement de la dextérité, anticipation, travail manuel, vie en groupe) ; atelier lecture (accès au savoir, à la lecture, curiosité), pratique et découverte d'activités sportives (respect des règles, motricité, hygiène physique).

Le partenariat incontournable

L'ouverture de l'Aire d'Accueil a été accueillie en 2014, avec beaucoup d'appréhension de la part du voisinage. Aussi, le travail d'ouverture et de communication en direction des habitants des alentours engagé depuis 2015, se poursuit, pour faire connaître notre public. Le travail en partenariat avec les structures associatives et institutionnelles s'est ainsi développé.
Ainsi, dans le cadre de nos missions, nous distinguons deux types de partenariat :

- un partenariat qui nous permet d'assurer un accompagnement socio-éducatif et administratif des familles.
- un partenariat que nous pourrions qualifier de « projets » qui nous permet de développer des activités dans le domaine de l'animation générale.

L'équipe continue de renforcer et d'étendre son partenariat. Nous proposons aussi à nos partenaires de venir sur le site pour engager un travail en prenant en compte notre situation géographique et la spécificité de notre public.

Parmi ces partenaires :

- CAF : accès aux droits RSA et prestations familiales
- CD13 / Pôle d'insertion : accès aux droits APA ; accès aux dispositifs du département (action sociale) ; signalement des situations de danger ;
- CNED / Inspection Académique / Education nationale : accès à la scolarisation et la culture
- CMU ACS / CPAM : accès à une couverture de protection sociale de base et complémentaire
- CARSAT : accès à la retraite
- CCAS : accès aux aides alimentaires ; accès aux secours d'urgence
- MDPH : accès aux droits AAH, carte d'invalidité etc.
- Organismes des impôts : déclarations ; récupération des erreurs et retards
- Mairie / Préfecture : régularisation des documents personnels officiels
- France travail : accès à l'emploi et à la formation (agences d'intérim)
- Organismes de banque : ouverture ou fermeture de compte
- La poste : correspondances, accès à un compte personnel

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

- Cabinets d'huissiers et avocats : régularisation des situations délicates en matière d'impayés, de retard dans le traitement des dossiers ; contrôle judiciaire ; visite en établissement pénitentiaire
- Trésor public : régularisation des amendes impayées
- Associations : colis alimentaires ; vêtements ; accès à la culture
- Mutuelles
- FNASAT: Formations
- CASNAV : un centre de ressources pour les personnels, les écoles et les établissements capables d'apporter leur appui technique, méthodologique et pédagogique

Les problématiques spécifiques rencontrées :

→ **L'illettrisme** représente une problématique récurrente. Les voyageurs éprouvent des difficultés d'expression et de compréhension et semblent développer souvent un sentiment de manque de confiance en eux et un sentiment d'incapacité en leurs compétences. Ces incompréhensions sont des facteurs d'énervement et de confrontations vis-à-vis de l'administration. Ce phénomène entraîne chez les voyageurs des difficultés « à aller vers » les organismes. C'est dans ce cadre que l'accompagnement social prend alors tout son sens.

→ **Le voyage** représente également une autre difficulté dans la mesure où les voyageurs peuvent vivre pendant quelques mois dans une autre région, ce qui complique les démarches à effectuer « à distance ».

→ De plus, le mode de vie itinérant entraîne chez les voyageurs **des difficultés à se projeter** dans le moyen terme ou le long terme et nous nous apercevons qu'ils ont du mal à s'inscrire dans un parcours d'insertion ou dans un « projet ».

→ **Démarches administratives :** les accompagnements dans les démarches administratives sont toujours nécessaires, dans la majorité des cas. Nous constatons que les personnes s'enferment dans un recours systématique à l'assistance administrative, leur éloignement du système administratif est important. Certains considèrent les prestations sociales comme un dû, sans reconnaître les obligations qui les lient aux organismes concernés.

Bilan de l'accompagnement social sur l'aire d'accueil « la Garenne » en 2025

Du 01/01 au 31/12	2022	2023	2024	2025
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale…)	**354**	**183**	**129**	**80**
Nombre de dossiers RSA (Instruction de la demande RSA)	**0**	**0**	**0**	**0**
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	**278**	**116**	**129**	**80**

Observations :
En 2025, le Travailleur Social Animation comptabilise **80 Interventions sociales**. Le nombre de rendez-vous est en baisse depuis 2022, ce qui peut vouloir dire que le travail en amont vers l'accès au droit et aux services de droit commun a bien été intégré par le public.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Accompagnement social 2025	Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Trésor public : démarches liées à des amendes				1	1		1					3	6
Trésor public démarches liées à des factures hospital / cantine													
Trésor public : démarches liées aux Cotisations Fonciére des Entreprises						2			2				4
Impôts : déclaration de revenus					6				2		1	1	10
ANTS : CNI / passeport / Carte grise / permis de conduire / acte de naissance RDV mairie							2				1	1	4
CAF RSA : Déclaration trimestrielle et annuelle													
CAF : Démarches administratives mutation de dossiers, envoie compléments d'informations, régularisation de situations					6	1					1	3	11
Conseil Départemental : signature du Contrat d'Engagement Réciproque													
Conseil Départemental l démarches administratives liées au RSA													
Gestion de l'entreprise : démarches diverses autoentrepreneurs CMA					1	2							3
Gestion de l'entreprise : démarches diverses autoentrepreneurs CCI		5				2							7
Gestion entreprise : déclaration trimestrielle ou annuelle du Chiffre d'affaire													
Insertion professionnelle, actualisation pôle emploi											1		1
Santé : Démarches auprès de la MSA, renouvellement de droits													
Santé : Démarches auprès de la CPAM, renouvellement de droits				1	3	2	1		4		1	1	13
Démarches auprés de la MDPH				4									4
Retraite : suivi retraite : carsat													
Retraite suivi MSA					2								2
Banque de France : surendettement													
Démarches Assurances : résiliation , contrats …													
Aides financières (ccas, croix rouge)													
Divers démarches : adhésion centre social, renouvellement domiciliation, lecture divers courriers , permis code routier		3	9		2							1	15
Total des démarches		8	9	6	21	9	4		8		5	10	80

1. Scolarisation et soutien scolaire

Bien que la scolarisation des enfants de 3 à 16 ans soit obligatoire et que le mode de vie ou d'habitat des familles ne peut être une cause de refus d'inscription, le niveau de fréquentation reste faible. La durée de scolarisation est variable et souvent inférieure à la durée du séjour.

Un attachement particulier s'effectue pour l'inscription des enfants en école maternelle et primaire. Cela peut être une condition pour la participation aux activités de l'Aire d'Accueil devenant une certaine récompense pour les efforts que les enfants fournissent pour suivre leur scolarité**. La scolarisation des enfants constitue une des missions essentielles de l'équipe VIVACITÉ..**
La scolarité est obligatoire, nos équipes du pôle social animation accompagnent les familles dans les démarches auprès des établissements scolaires et des services municipaux pour l'inscription à la cantine. Nous mettons en place un suivi en lien avec les écoles du secteur. Pour les jeunes inscrits au CNED nous offrons la possibilité d'un suivi.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

La gestion de la scolarisation avec les voyageurs :

VIVACITÉ met l'accent sur un accompagnement personnalisé des enfants et de leur famille. Le TSA poursuit l'objectif de favoriser les inscriptions des enfants à l'école en lien direct avec les familles, conformément aux dispositons légales qui stipulent l'obligation de scolariser les enfants.
Dès qu'une famille s'apprête à entrer sur l'aire, elle est systématiquement informée de l'obligation de scolariser ses enfants et des moyens mis à disposition par les municipalités.

La scolarisation des enfants de l'aire de « La Garenne » dépend de 3 communes : Salon de Provence, Lançon de Provence et de Pelissanne. L'inscription est réalisée par le Travailleur Social Animation en lien étroit avec les services enfance/jeunesse de ces communes. Les accords conclus lors de la création de l'Aire d'Accueil proposaient une répartition des inscriptions et des effectifs entre ces communes comme suit : 3/5 à Salon de Provence, 1/5 à Pelissanne, 1/5 à Lançon de Provence**. Les parents ne souhaitent pas inscrire leurs enfants à Pelissanne, l'école est trop éloignée de l'aire d'accueil.**

Les moyens mis en œuvre facilitent grandement la scolarisation :

Lors de leur arrivée, les familles prennent connaissance du protocole d'inscription scolaire : les documents nécessaires, les dossiers de cantine et périscolaire sont disponibles auprès du Travailleur Social Animation qui se charge ensuite de les accompagner dans la constitution des dossiers. Une information est transmise par mail aux services qui recevront les parents pour les inscriptions définitives.

Les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants dans les écoles des 3 communes du de la métropole proches de l'Aire d'Accueil. Les deux communes les plus proches de l'aire sont Salon et Lançon. La demande est donc forte pour scolariser dans ces communes. Or, l'inscription en cours d'année peut être infaisable, lorsque les effectifs d'enfants du voyage de Salon ou de Lançon sont atteints dans les écoles.
Il faut souligner l'engagement des communes en faveur de la scolarisation des enfants qui reviennent tous les ans pour qu'ils puissent réintégrer les écoles déjà fréquentées.

Chiffres clés de la scolarisation sur l'aire d'accueil La Garenne en 2024/2025

Année scolaire : de septembre N à juillet N+1	2021/2022	**2022/2023**	**2023/2024**	**2024/2025**
Elèves en maternelle	**5**	**6**	**7**	**14**
Elèves en primaire	**21**	**15**	**25**	**20**
Elèves inscrits au CNED par le gestionnaire	**2**	**12**	**1**	**3**
Elèves en soutien scolaire	**4**	**9**	**-**	**-**
Elèves inscrits au CNED	**21**	**6**	**14**	**16**

Observations pour la scolarisation au premier degré :

Nous ne recensons pas d'inscription sur la Commune de Pelissanne, trop éloignée du site pour certaines mères qui ne possèdent pas le permis de conduire ou n'ont pas accès au véhicule principal utilisé par le conjoint pour ses déplacements professionnels. Aussi, les parents choisissent de ne pas scolariser les enfants lorsqu'une inscription est proposée sur cette commune. **Les enfants sont donc scolarisés uniquement sur Lançon et Salon de Provence.**
Nous avons accueilli **158** enfants entre 0/17 ans sur l'AA en 2025.

- En école maternelle :

→ **Année scolaire 2023/2024 : 7 enfants scolarisés sur 19 présents soit 37% de taux de scolarisation**
→ **Année scolaire 2024/2025 : 14 enfants scolarisés sur 53 présents soit 26 % de taux de scolarisation**

Il a été observé que la plupart des familles de l'aire radie rapidement leurs enfants et que certaines familles enregistrent des absences très importantes.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

- En école élémentaire :

→ **Année scolaire 2023/ 2024 : 25 enfants scolarisés sur 37 présents soit 68 % de taux de scolarisation**
→ **Année scolaire 2024/2025 : 20 enfants scolarisés sur 53 présents soit 38 % de taux de scolarisation**

Nous ne relâchons pas nos efforts et poursuivons notre travail de médiation pour inciter les parents à scolariser. L'année scolaire 2024/2025 a été marquée par des difficultés importantes concernant le processus d'inscription, car certains établissements scolaires n'ont pas répondu. Le soutien du CASNAV et l'engagement de certains acteurs publics permettent néanmoins d'aboutir à l'inscription des enfants dans les écoles du bassin de l'aire de Salon.

Observations pour la scolarisation au second degré :

- Au collège

Depuis la rentrée 2022-2023, les modalités d'inscriptions CNED ont été modifiées suite au décret 2022-182 *relatif aux* ***modalités de délivrance de l'autorisation d'instruction dans la famille***. La nouvelle procédure d'inscription au CNED se fait à présent en deux temps :

- Formuler une demande d'autorisation d'instruction dans la famille en y joignant les preuves de l'itinérance qui doit être transmise par voie postale à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) du département de résidence de l'enfant ;
- Si validation de la DSDEN, faire une demande d'inscription au CNED comme les années précédentes.

→ **Année scolaire 2024/2025 : 19 enfants scolarisés sur 53 présents soit 36 % de taux de scolarisation**

Le partenariat développé en 2025 avec les acteurs de terrain autour de la scolarisation des enfants

Scolarisation primaire

Les établissements ont été rencontrés afin d'établir des suivis pour les enfants inscrits dans leur établissement et à encourager des échanges fluides avec les familles.
Nous avons également mis en place, en collaboration avec les responsables du service jeunesse de deux mairies, un protocole d'inscription.

Scolarisation au secondaire

Le responsable dupôle social animation, a eu de nombreux contacts avec les inspecteurs de circonscription du afin d'évoquer la scolarisation au CNED, le plus souvent par mails ou par téléphone.

→ **Collaboration entre VIVACITÉ et les services scolarité des communes de Lançon et Salon de Provence.**

La communication avec les services des communes est indispensable pour fluidifier les inscriptions compte tenu des quotas imposés. **Les familles scolarisent plus facilement les enfants, mais nous sommes confrontés à la difficulté de la répartition des enfants entre les 3 communes.** En collaboration avec les responsables du service jeunesse des deux mairies, il a été instauré en 2024 un protocole d'inscription.

La scolarisation revêt un caractère indispensable et facilite l'insertion de ces familles par l'accès aux connaissances nécessaires à toute vie sociale

1. Santé et prévention

L'axe santé/ Prévention du projet social de VIVACITÉ est abordé sous l'angle de l'accès aux soins d'une part et des actions de prévention et de sensibilisation en direction des familles d'autre part.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Globalement, les Gens du voyage bénéficient d'une bonne couverture santé car ils sont souvent affiliés à la complémentaire santé solidaire (ex CMU). Ils peuvent la renouveler chaque année avec l'aide du travailleur social de l'Aire d'Accueil.
Un médecin généraliste et un infirmier libéral de Salon de Provence interviennent sur le site à la demande des familles.
Le Travailleur Social Animation développe et anime des actions de prévention. Sur cette thématique, nous faisons le plus souvent appel à des partenariats extérieurs. **Les familles sont informées des actions de prévention** qui sont proposées sur L'Aire d'Accueil de Salon**.**

Bilan des actions santé en 2025

Du 01/01 au 31/12	2022	**2023**	**2024**	**2025**
Nombre de personnes en information santé / prévention (à l'initiative du gestionnaire**)**	**96**	**62**	**71**	**13**

Commentaires :

L'état de santé des Gens du Voyage est moins bon que celui de la population générale, avec une prédominance des maladies cardio-vasculaires, du diabète, des problèmes de santé dentaires…
Depuis plusieurs années, nous abordons les thématiques autour de la nutrition à travers des ateliers sur l'équilibre alimentaire et les pratiques sportives, les maladies.

Animations prévention santé en direction des enfants/jeunes

→ **Actions santé/ nutrition étudiants IFSI :**

Nous avons poursuivi le partenariat avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et le CODEPS 13 sur la thématique de la nutrition et de l'activité physique. Ce projet qui dure depuis neuf ans se déroule sur plusieurs périodes.
Dans un premier temps, nous intervenons devant les étudiants pour une de sensibilisation aux spécificités du public en matière de santé. Il s'agit pour nous de développer l'information et la sensibilisation de ses futurs professionnels de santé, Nous observons qu'aborder les connaissances sur les gens du voyage permet de briser les idées reçues.
Dans un second temps, une enquête terrain est réalisée en direction des adultes au mois de novembre. Cette intervention de proximité permet aux étudiants de rencontrer les familles sur le terrain, d'aborder avec elles les questions de santé afin de réaliser un diagnostic pour l'action.
Enfin, une action de prévention en direction des enfants et des adultes se déroule en avril.

Le projet 2024/2025 avec les étudiants a débuté l'anné précedente en septembre 2024 par une rencontre avec l'équipe du pôle social à l'IFSI, puis la venue des étudiants sur le site pour une présentation du fonctionnement des aires d'accueil et une sensibilisation aux spécificités du public.

En mars 2025, les étudiants ont mené un atelier : « Cuisine et sport » :

Lors de leur précédente venue, les étudiants ont fait le constat que les femmes ne pratiquaient aucune activité sportive et avait une alimentation pauvre en fruits et légumes. Ils ont donc décidé d'organiser une activité en deux temps :
- La réalisation d'une tarte aux pommes facile et rapide
- Une session de sport facile à réaliser avec les outils du quotidien

Pour la préparation de la tarte aux pommes deux femmes sont venues. L'un des étudiants prépare la tarte en leur expliquant les étapes et donnant des conseils pratiques. C'est un moment convivial très apprécié de tous et qui permet de discuter des habitudes alimentaires et des conseils de cuisine que ces dernières peuvent mettre en application chez elles.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Puis les etudiants mettent en place une séance de sport qui a été beaucoup appréciée (étirements, enchainement de fente et de squat en binôme pendant 5mn)
A la fin de la séance, les étudiants ont offert un sac d'échantillons de produits bien-être.
Les étudiants sont satisfaits de l'implication des familles et les femmes ont appréciées le moment passé en leur compagnie, c'est un succès.

A noter également, la mise en place de l'atelier dégustation à l'aveugle qui s'est déroulé en **avril 2025** : nous avons pu compter sur 5 participants (essentiellement des enfants) ; cet atelier avait pour but de faire prendre conscience aux enfants de la quantité de sucre que peuvent contenir les jus ainsi que les sodas.
Cet atlier s'est terminé par une remise de médaille.

> <u>Actions santé bucco-dentaire</u> :

3 ateliers ont été organisés en 2025 :

Le premier était essentiellement de l'échange avec les enfants sur les visites chez le dentiste, pourquoi on a des carries, le rythme de brossage, la technique de brossage, un tour sur les aliments sucrés, l'utilisation du fil dentaire et le dentifrice fluor.

Le second atelier a débuté par un tour de l'aire des étudiants, afin d'aller à la rencontre des gens du voyage (en majorité des femmes). Malheureusement, aucune n'a souhaité aller au-delà de la proposition d'échange autour d'éventuels problèmes dentaires ou des questions qu'elles pourraient se poser et ont indiquées avoir dejà un suivi en dehors de l'aire. Globalement, l'échange s'est bien déroulé ainsi que l'accueil fait aux étudiants mais on note toutefois, une participation limitée des adultes à ces ateliers.

La question de la prévention auprès des adutes s'est posée après ce tour de terrain infructueux mais nous ne relâchons pas nos efforts et nous poursuivons nos actions de prévention sur la santé bucco-dentaire. Enfin, la prévention auprès des enfants semble la plus pertinente et pourrait être un levier pour sensibiliser les familles.

Le dernier atelier est également un échange sur leur mode de vie et les bons gestes à avoir en matière de prévention santé bucco-dentaire.

→ **Atelier bien être en direction des femmes.**

<u>Ateliers femmes-café-discussion</u>
Cette nouvelle proposition a réellement contribué à créer une dynamique positive au sein de l'aire.
Des liens se sont tissés entre les femmes avec une volonté de s'engager dans la durée avec des propositios concrètes d'actions qu'elles souhaiteraient voir mises en place : sport, nutrition, soin/bien être entre autre.

<u>Ateliers femmes sport</u>
Il est difficile de les mettre en œuvre sur l'aire de Salon, car les lieux ne sont pas adaptés. Les femmes ne souhaitant pas être exposées aux regards des autres, il n'était pas possible d'organiser des séances à l'extérieur, ni dans les locaux, compte tenu de l'espace restreint.
Aussi, la TSA, a pu suggérer à quelques femmes intéressées de les prendre en individuel ou en duo dans une salle aménagée de l'aire et de leur offrir la possibilité d'être accompagné.

4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement

Les grandes orientations de VIVACITÉ émanent d'un constat de pauvreté culturelle dans l'univers des Gens du voyage. Cette culture de vie en vase clos, repliée sur elle-même, a un réel besoin d'accès aux savoirs, à l'instruction et aux bases de l'autonomie.

C'est pour cela que les activités dites de consommation (Aquacity, Ok Corral…) sont écartées, pour laisser une plus grande place à la création individuelle (activité manuelle et artistique), sans oublier le côté ludique et sportif (Mini olympiade, ping-pong, pétanque…), l'éveil à l'environnement et la prévention des risques (femmes, hommes, adolescents).

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

L'accent est aussi mis sur l'obligation de scolariser les enfants et le soutien scolaire, par une lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme des adultes. La culture doit être accessible à tous, notre mission est aussi de la démocratiser au sein même de notre équipement par des projets à visée socio-éducative (cinéma en extérieur, bibliothèque disponible et accessible pour tous, après-midi à thème avec débats et projections, la vidéo comme mode d'expression et de transmission de message).

Il est évident que lorsque l'on n'a pas la chance de vivre la culture au sens d'ouverture sur le monde, lorsque celle-ci peut venir vers vous et ouvrir votre réflexion, cela peut être un moyen pour comprendre et mieux appréhender notre société, et de ce fait, pouvoir s'insérer et évoluer de manière autonome et responsable.

Bilan des actions culturelles et découverte en 2025

Du 01/01 au 31/12	2022	2023	2024	**2025**
Personnes en animation culture, découverte	91	102	121	**102**

Les enfants ont fait preuve d'un enthousiasme remarquable tout au long des ateliers. Leur curiosité, leur énergie et leur envie de participer ont largement contribué à la réussite des activités proposées. Les actions culturelles et de découverte jouent un rôle essentiel dans leur épanouissement personnel et leur inclusion sociale. Offrir aux enfants des gens du voyage des espaces d'expression et de découverte, c'est leur donner les mêmes chances d'explorer, d'apprendre et de rêver.

Animations lutte contre l'illettrisme

→ **L'intervention de l'enseignes des contes.**

Cette animation est devenue un rendez-vous régulier, bien repérée par les enfants. **Au total Madame Bertrand est intervenue à 2 reprises,** des ateliers ont dû être annulés entre mars et juin après une diminution de la fréquentation du site.
On comptabilise 10 participations aux ateliers lecture. Les ateliers se sont bien déroulés, les enfants s'impliquent bien, ils viennent à l'heure et restent durant toute la durée de l'animation. Durant les séances, un temps de lecture animé est proposé puis un atelier dessin. Les enfants sont concentrés et rentrent dans les histoires sans trop de mal. L'intervenante note un attrait pour les chansons et les histoires. L'envie de bricoler et de ramener chez soi. L'intervenante introduit aussi le vote de l'histoire préférée et pousse les enfants à argumenter.

Ateliers numériques avec Image Clé :

En 2022, nous avons été lauréat de la fondation orange et obtenu un prix de 5000 euros. Grâce à ce prix, nous nous sommes dotés de 20 tablettes (5 tablettes par aire d'accueil que nous pouvons mutualiser lors des ateliers). Nous avons proposé aux enfants présents (entre 8 et 12 ans), d'apprendre à utiliser l'outil numérique par des petits exercices simples (rechercher une information sur internet, écrire un message et envoyer un email).



En 2025 nous avons continué à développé des ateliers utilisant les applications numériques pour réaliser des petites vidéos (pour Halloween – tutos autour du sport et de l'alimentation), des pages de bandes dessinées, faire des recherches, enregistrer des sons, insérer des images. Certains enfants sont encore trop loin des apprentissages lecture et écriture d'une phrase, ils peuvent seulement recopier.… Quels que soit leurs niveaux, Les enfants apprécient néanmoins l'utilisation de cet outil.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Animations découverte de l'environnement et les activités scientifiques

→ **Ateliers des Petits Débrouillards**

Ce sont des animations très prisées des enfants. Ces ateliers font appel à la « débrouille » et suscitent les questionnements. Deux ateliers ont été proposés l'un sur la construction d'une éolienne et de son utilisation, cet atelier fut parfois un peu complexe à appréhender pour les enfants et un autre sur le thème de « la chimie d'Halloween ». La découverte a été une véritable surprise pour les enfants, qui étaient impatients de tester toutes les formules chimiques afin de voir leurs résultats, aussi bien colorés que volumineux. Cette expérience a suscité également l'intérêt des grands-parents, qui se sont donc joints à nous pour observer et comprendre les compositions.

5. Activités de loisirs

Le volet des activités de loisirs est très important et loin d'être secondaire. La relation qui se noue lors des activités de loisirs peut faciliter l'écoute et les contacts dont peut avoir besoin le gestionnaire lorsqu'il doit gérer des problématiques de comportement et d'incivilités sur le site dues aux enfants par exemple.
Les animations ont lieu les mercredis et tous les après-midis des vacances scolaires. Elles sont très attendues et suivies avec assiduité par les enfants.

Bilan des animations de loisirs en 2025 :

Du 01/01 au 31/12	2022	2023	2024	2025
Personnes (enfants) en ateliers, loisirs et créativité	247	**142**	**144**	**130**
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture, informatique…)	33	**20**	**30**	**35**

Commentaires :

Les enfants âgés de 6-11 ans adhérent facilement à nos activités, ils attendent les jours d'animations avec impatience. Il faut noter que **nous n'organisons pas d'animations ludiques durant les temps scolaire pour les enfants afin de favoriser la scolarisation et de permettre aux enfants inscrits au CNED d'avancer sur leur cours**.
Les animations mises en place ont toutes une visée éducative. Elles permettent aux enfants de développer des compétences comme la concentration, l'attention, la confiance en soi ou encore la persévérance.

Ces ateliers sont aussi l'occasion pour nous de travailler les apprentissages lecture, écriture pour des enfants qui ne fréquentent pas ou peu l'école. Les enfants sont valorisés car nous notons que nombreux sont ceux qui manquent de confiance en eux et nous veillons à ce qu'un un autre regard soit porter sur eux.
Les intervenants notent que certains enfants n'ont pas de contraintes éducatives et qu'ils ont des difficultés à respecter les règles de vie en groupe et le cadre posé durant l'animation.

Nous proposons une large palette d'activités de loisirs avec nos partenaires habituels: des activités manuelles, d'expression corporelle et musicale et des activités sportives (boxe, trottinette).

→ **Activités manuelles et d'expression**

On note que ces activités sont très appréciées des enfants. Certains enfants ont une certaine aisance pour les activités manuelles par rapport à d'autres enfants.
Les enfants connaissent bien nos intervenants et sont toujours très intéressés par les ateliers qui sont proposés.

Nous avons noté la difficulté des enfants à se repérer dans le temps aussi, nous avons travaillé avec notre plasticienne sur une frise temporelle sur les 4 AA.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

→ **Activités Sportives :**

Les activités sportives se sont déroulées avec nos partenaires habituels, l'association Educ sport 13 (trottinette sportive, skate, fléchettes) et Wellinton Da Silva. La boxe est très demandée par les enfants, l'intervenant qui a un profil d'éducateur joue aussi un rôle éducatif, conseille, écoute et valorise les enfants.

Animations de promotion familiale

-Des ateliers de cuisine diététique sont régulièrement organisés par la TSA, ce qui produit des moments propices aux échanges.
-En décembre les enfants en compagnie de la TSA ont décoré le sapin de noël, puis nous avons confectionné des petits paquets avec des chocolats de noël pour les enfants présents sur l'aire à ce moment là. Nous avons également organisé un goûter de noël pour les enfants ainsi que leur parents. Le goûter est un moment de rencontre convivial et chaleureux en cette période de fête.

❖ **Les constats qui ont émergés suites aux actions mises en place en 2025**

→ **Au niveau de l'axe santé/prévention :**

- Sur les ateliers nutrition mis en place par les étudiants infirmiers : le constat d'une alimentation sucrée, boissons et sodas. Des enfants qui ont acquis quelques notions sur l'équilibre alimentaire et la santé.
- Sur les ateliers santé buccodentaire : des enfants qui présentent des caries, alors que les parents ont déclaré avoir un suivi pour eux et leurs enfants.
- Le souhait des voyageuses de faire du sport

→ **Au niveau de l'axe scolarisation :**

- De plus en plus de demande d'inscription scolaire.
- Des difficultés d'inscriptions liées à la répartition des effectifs à scolariser entre les 3 communes.
- Pelissanne ne compte pas d'inscrits car trop éloignée de l'aire d'accueil de la Garenne

→ **Au niveau de l'axe accompagnement social et administratif /insertion professionnelle :**

Des usagers qui sollicitent la TSA pour beaucoup de démarches liées à la santé, aux impôts et au scolaire.
On note une activité qui fluctue quantitativement en fonction du taux de fréquentation de l'aire de Salon, taux qui varient de façon importante selon les périodes de l'année.

❖ **Les propositions/perspectives 2026**

Santé / Prévention	> Poursuite du partenariat avec les structures sanitaires : IFSI, fac de médecine/odontologie > Sensibilisation aux spécificités du public GDV auprès des professionnels du champ social et médico-social > Développer des ateliers autour des gestes de premiers secours en direction des jeunes > Développer des ateliers nutrition et des séances de sport
Scolarisation/ lutte contre l'illettrisme	> Renforcer les actions de soutien scolaire > Mobiliser le CASNAV sur la problématique de la répartition des effectifs entre les 3 villes. > Développer le partenariat avec les directeurs des écoles Lurian 1 et 2 des écoles de lançon de Provence. > Développer les actions contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants et accompagner les parents dans leur rôle éducatif. > Intervenir avec le CASNAV au sein de l'INSPE pour parler des EFIV et poursuivre notre recherche d'étudiants en l'étendant aux étudiants en master FLE.
Accompagnement social /insertion professionnelle	> Accompagner vers plus d'autonomie numérique : mises à disposition des tablettes et aide via les tutos « accompagnement aux démarches numériques » développés par l'équipe sociale. > Développer des ateliers code de la route et de sécurité routière. > Développer des projets en direction des jeunes et encourager la participation

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

ACTIVITES LOISIRS, EXPRESSION ARTISTIQUE ET MANUELLES	***DATES 2025***	***NOMBRE DE PARTICIPANTS***
Activités PSA : tsa : activités périscolaires, jeux extérieurs et intérieurs ; jeux de société, activités manuelles, activités artistique, accueil adolescents…	Janvier à décembre Activités ponctuelles selon les demandes	Non comptabilisé
Activité manuelle Nanou Puppo :	Février / décembre	Séance 1 : 3 participants Séance 2 : 3 participants Séance 3 : 8 participant Séance 4 : 8 participants Séance 5 : 5 participants Séance 6 : 4 participants Séance 7 : 6 participants Séance 8 : 7 participants Séance 9 : 8 participants
Animations sportives : Educ sport 13 : trottinettes	Janvier / décembre	Séance 1 : 6 participants
Arts sonores : éveil musical et art plastique	Janvier / décembre	Séance 1 : 3 participants
Activité sportive : TSA (Vanessa)	Janvier / Décembre	Séance 1 : 20 participants
Nanou Puppo : finition frise temporelle	Janvier	Séance 1 : 4 participants
Iris	Janvier/décembre	Séance 1 : 5 participants Séance 2 : 3 participants Séance 3 : 5 participants
PROMOTION FAMILIALE		
Atelier crêpes	tsa	Séance 1 : 10 participants
Café Discussion	tsa	Séance 1 : 4 participants Séance 2 : 5 participants
ATELIER CUISINE + CINEMA Tsa/gl	Octobre	Séance 1 : 11 participants
Atelier Décoration du sapin et goûter de noël	Décembre	Séance : 5 participants
ATELIERS DECOUVERTE SCIENCES /ENVIRONNEMENT		
Activités scientifique association les petits débrouillards	Janvier / décembre	Séance 1 : 8 participants Séance 2 : 4 participants Séance 3 : 6 participants Séance 4 : 5 participants Séance 5 : 2 participants Séance 6 : 3 participants Séance 7 : 4 participants

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

ATELIERS PREVENTION / SANTE/ BIEN-ETRE		
Intervention étudiants dentistes santé buccodentaire Ecole maternelle	Janvier / Décembre	Séance 1 : 3 participants Séance 2 : 2 participant
Intervention IFSI : santé alimentation	Mars / Avril	Séance 1 : 2 participants Séance 2 : 6 participants
Petits débrouillards	Janvier/ Décembre	Séance 1 : 4 participants
ATELIERS CULTURELS LUDIQUES ET /OU CREATIVITE		
Atelier lecture : Elodie Perraud	Janvier – décembre	Séance 1 : 5 participants Séance 2 : 6 participants Séance 3 : 2 participants Séance 4 : 5 participants Séance 5 : 7 participants Séance 6 : 2 participants Séance 7 : 2 participants Séance 8 : 6 participants
Enseigne des contes : Monique	Janvier-Décembre	Séance 1 : 5 participants Séance 2 : 5 participants
Atelier numérique : Andres	Janvier- Décembre	Séance 1 : 8 participants Séance 2 : 3 participants Séance 3 : 6 participants Séance 4 : 6 participants Séance 5 : 5 participants
La Caravanade	Février	Séance 1 : 6 participants
Image Clé	Janvier / Décembre	Séance 1 : 8 partcipants Séance 2 : 4 participants Séance 3 : 5 participants
Amuzik	Avril	Séance 1 : 6 participants

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'ÉXECUTION DU SERVICE

A. Tarification

1. Le droit d'usage

Tarif journalier 2025

- 3,30 € par jour par place famille (1 caravane simple + 1 double essieux)
- Eau : 3.50 € le M2 (prix coutant),
- Electricité : 0.30 € le KW (prix coutant), **à partir du 1er août 0.25€/kwh**
- Dépôt de garantie : 100 €,

Prestations dispensées à titre payant

- Téléphone : 1€ l'appel,
- Fax : 0.50 € l'envoi,
- Photocopie : 0.30 € la feuille,
- Timbre-poste : à la valeur faciale

2. Perception du droit

Concernant la perception du droit d'usage, le paiement hebdomadaire est adapté à la réalité économique et aux modes de vie des familles.

Du 01/01 au 31/12	2022	2023	2024	2025
Nombre de journées caravanes	6 854	5 261	6 622	5 434
Droits d'usage encaissés (Fluides compris)	56 164 €	46 077 €	46 712€	**52 556€**
Impayés	653 €	53 €	0	**0**

Observations :

Nous n'avons toujours pas le système de prépaiement sur le site de Salon-de-Provence et nous devons être extrêmement vigilants, cette contrainte est source de tensions avec les usagers qui ont parfois contesté les relevés sans compter le côté extrêmement chronophage de ces relevés quotidien.

3. Tarification cantine scolaire :

- 1, 90 € sur la commune de Salon, (tarification spéciale pour les publics des aires d'accueil de salon)
- 3.60 € pour l'école maternelle et 3,95€ pour l'école élémentaire sur la commune de Lançon,
- 4,25 € sur la commune de Pelissanne.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

4. Consommations et coûts des fluides

Du 01/01 au 31/12	2022	2023	2024	2025
Taux d'occupation	75%	58%	**72%**	**60%**

EAU	2022	2023	2024	2025	Evolution %
Consommation en m3	3 273	3 961	3 554	**3 371**	**-5**
Coût total en €	11 456	13 864	15 698	**14 033**	**-11**

ELECTRICITE	2022	2023	2024	2025	Evolution %
Consommation en kWh	191 599	126 598	221 711	**180 101**	**-19**
Coût total en €	27 938	45 531	79 299	**47 875**	**-40**

TELEPHONIE (fixe, mobile et internet)	2022	2023	2024	2025	Evolution %
Coût total en €	3 898	4 635	4 484	**4 636**	3

A COMPTER DU 1ER AOUT 2025, LE KWH EST PASSE DE 0.30€ A 0.25€

B. Les subventions

Du 01/01 au 31/12	2022	2023	2024	2025	Evolution %
Subventions	68 193	60 149	66 920	**61 136**	**-9**
DDETS -Aide à la Gestion des Aires d'Accueil	68 193	60 149	66 920	**61 136**	**-9**
Participation Métropole AMP	144 017	146 897	149 835	**149 312**	**0**

Commentaires :

Dans le cadre du financement par l'Etat (décret du 29 juin 2001) à l'action « Aide à la Gestion locative des Aires d'Accueil » (AGAA) des Gens du voyage, nous sollicitions chaque année, un renouvellement de subvention de fonctionnement sous forme d'Allocation pour le Logement Temporaire (ALT2), auprès de la DDETS. Le décret du 9 mars 2018 indique une part fixe de 56,50 € par place caravanes et par mois et une part variable de 75,95 € par place caravanes en occupation réelle.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

C. Rappel de faits de l'année 2025

Janvier:

Remise en état des tableaux électriques fait par les techniciens de la métropole de chaque emplacement suite à la découverte du piquage électrique.

Février :

Préparation de mardi gras avec les enfants, les activités proposées sont bien fréquentées.
Nous avons du faire intervenir l'huissier pour dresser le constat du dépassement de temps de séjour d'une famille stationnée depuis plus de 3 mois.

Mars :

Nous avons du faire intervenir l'huissier pour dresser le constat du dépassement de temps de séjour d'une famille stationnée depuis plus de 3 mois.

Avril :
Animation autour de Pâques,
Découverte d'un nouveau piquage électrique sur 6 emplacements, le piquage a été éliminé, les familles ont dû quitter l'aire d'accueil, rembourser leur consommation éléctrique et ont une interdcition de séjour de 8 mois pour dégradation et vol.
Il y a eu beaucoup d'animations au cours de ce mois du fait des vacances scolaires.

Mai :

Campagne de débroussaillage en prévention des chaleurs.

Juin :

Découverte d'une fuite dans la canalisation des eaux usées par la SAUR
Local TGBT : pose d'intérupteurs pour chaque radiateur électrique de chaque local technique dans le but d'éliminer la possibilité de piquage électrique sur cette alimentation

Juillet :

Départ à la retraite le l'agent technique.
Travaux de répartion des canalisations d'assainisssement par la SAUR.
Faible taux d'occupation, les familles sont parties de l'aire en nombre.
Chaleur excessive sur l'aire les usagers ont installé des piscines afin de se rafraîchir et ne pas utiliser la clim eu égard le tarif de l'électricité. Les usagers se plaignent de la chaleur que dégage la dalle de sol.

Août :

Départ pour d'autres fonctions de la responsable du pôle sociale animation Fatiha Ali Soudja et arrivé du nouveau Responsable Ben SENI.
Baisse du tarif de l'électricité (de 0,30€/kwh il passe à 0,25€/kwh), les familles apprécient même si elles considèrent que les tarifs sont élevés et regrettent de ne pas bénéficier des aides de l'état comme cela peut être le cas pour les autres ménages.
Faible taux d'occupation, au regard des fortes chaleurs, pas d'ombre sur l'aire, pas d'abri.
Programmation des activités en matinée et en extérieur, la salle d'animation n'est pas climatisée.

Septembre :

Retour des familles sur l'aire pour la rentrée scolaire, forte affluence pour les inscriptions scolaires.
Réunion avec les directrices d'école, les Services Enfance et Jeunesse (de Grans, Salon de provence et Lançon de Provence), le responsable PSA Vivacite ainsi que le résponsable de l'aire

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Octobre :

Octobre Rose, l'équipe a mis en place un atelier de sensibilisation en direction des femmes sur la prévention des risques liés au cancer, une rose est offerte à chaque femme présente sur le terrain.

Novembre :

Départ de la TSA et arrivé d'un nouvel agent technique en CDI.
Arrivée de la nouvelle TSA en CDI.

Décembre :

Fêtes de fin d'année, décoration du sapin avec les enfants présents, confection des petits paquets de chocolats pour les enfants et goûter de Noël.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

VI. CONCLUSION

L'année 2025 a été marquée par une gestion exigeante de l'Aire d'Accueil de La Garenne, dans un contexte d'enjeux techniques, de régulation des usages et d'accompagnement social renforcé. Malgré les tensions liés au cout de l'électricité et les actes de piratage découlant de cette augmentation, l' équipe a su maintenir le cadre et préserver la continuité du service ;

Malgré tout, les voyageurs et notamment les plus fidèles circulent entre nos aires, préférant le confort de nos installations et concèdent à des sacrifices pour pouvoir bénéficier d'un ensemble de services (sanitaires privatifs, espace cuisine) et des animations en direction des publics de tous âges, nos équipes insistent sur la régularité d'une scolarisation et proposent un accompagnement dans les démarches administratives et d'accès aux droits ainsi qu'un accompagnement à la scolarité.

VIVACITÉ s'est attachée durant l'année 2025 à :

- Gérer et à apporter une réponse à des problèmes techniques notamment réduite les possibilités de piquage électriques dans les locaux techniques des emplacements
- Renforcer les actions d'accompagnement social, facilitant l'accès aux droits, la scolarité et l'autonomie des familles
- Poursuivre un partenariat étroit avec la Métropole et les acteurs locaux (écoles, santé, services sociaux), indispensable au fonctionnement harmonieux de l'équipement
- Maintenir une qualité de service,

VIVACITÉ a ainsi :

- Permis d'accueillir les gens du voyage en répondant à ses obligations de délégataire
- Trouvé des modalités de fonctionnement et renforcé les rapports avec les équipes de la métropole pour le suivi global de cet équipement (visite de suivi, rencontres techniques, conseils…)

En 2026, les priorités identifiées porteront sur :

- La poursuite de l'action sociale, notamment autour de la scolarisation, de la prévention santé et de l'autonomisation numérique,
- La mise en place du système de prépaiement,
- L'amélioration continue des conditions d'accueil dans le cadre des principes fondamentaux du service public.

VIVACITÉ, forte de son expertise et de l'engagement de ses équipes, réaffirme sa volonté de poursuivre un travail exigeant, au service des familles accueillies et du territoire métropolitain en réaffirmant deux principes fondateurs du service public : la continuité du service et l'égalité des usagers devant ce service.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

ANNEXES

1) Projet développement durable « Les éco-gestes » p.53

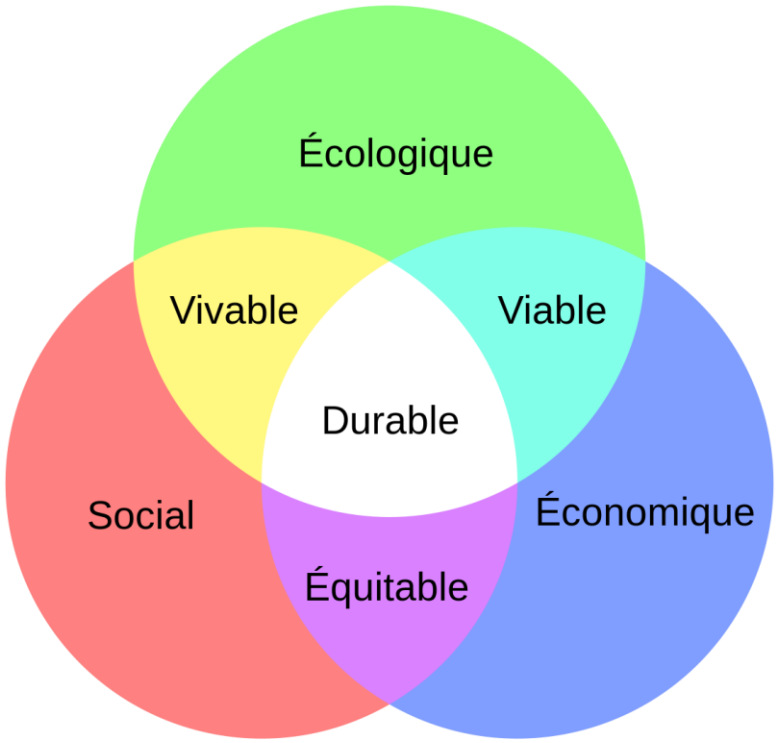
2) Plaquette « Les animaux sur les aires d'accueil » p.55

3) Album photos p.57

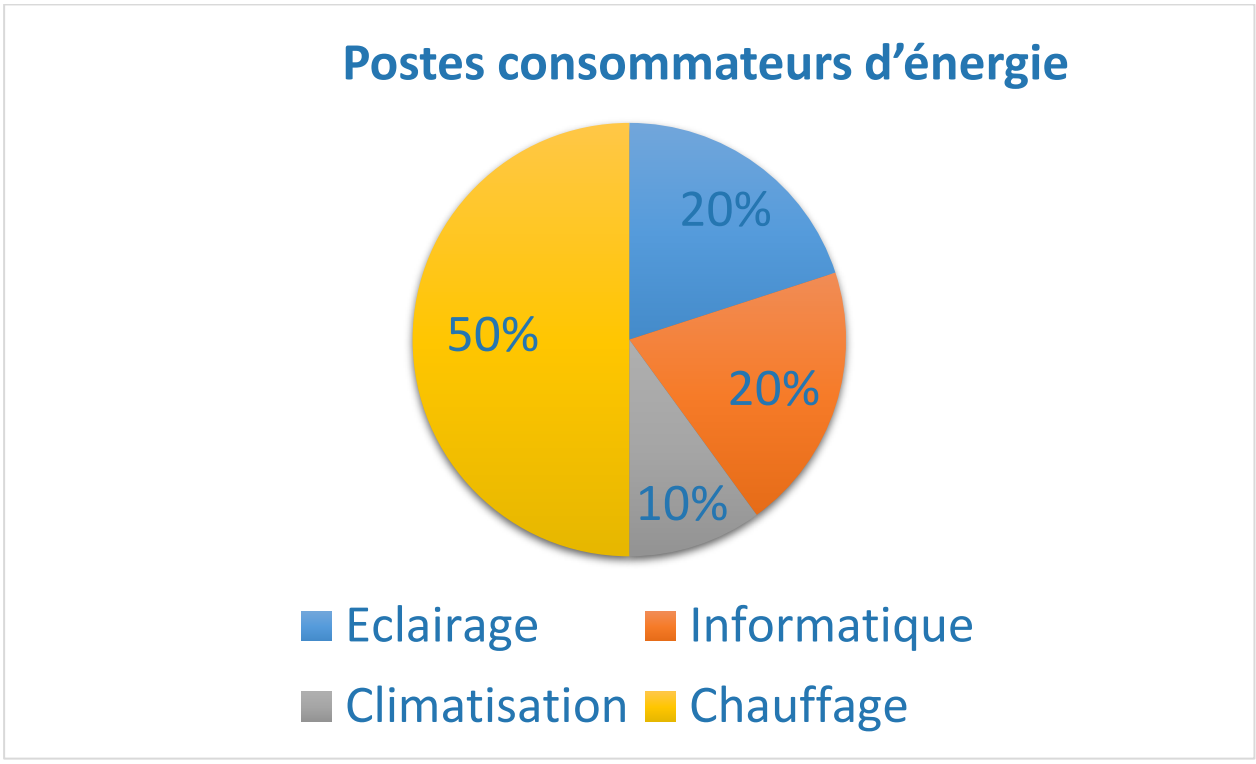
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Plaquette développement durable « Les éco-gestes » Annexe 01





Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026



Les éco-gestes :

Aérer 5 à 10 minutes tous les jours

La température **moyenne maximale** doit être de 19 °C

baisser ou éteindre le chauffage selon la durée de l'absence

Éteindre ou débrancher les appareils en veille
Remplacer les néons par des LED



1°C de plus en été représente en moyenne 10% d'économie sur le rafraichissement

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Plaquette « Les animaux sur les aires d'accueil » Annexe 02

Les animaux sur les aires d'accueil

Conformément à l'Art 15 du Règlement intérieur qui vous a été remis à votre entrée, vous trouverez quelques règles complémentaires à respecter :

I. Vous devez présenter au gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage :

❶. Carte d'identification de l'animal avec 2 possibilités :

Puce électronique ou Tatouage





❷. Un délai de 3 jours vous est accordé pour vous mettre en conformité avec l'arrêté ministériel du 25 Octobre 1982 relatif à la détention des animaux, ainsi que l'article L 212-10 du Code Rural qui rend obligatoire l'identification de tout animal de plus de 4 mois.

Tout chien de 1ère catégorie est interdit sur le site!





❸. Le carnet de santé doit être à jour des vaccins :

- carré hépatique
- leptospirose
- parvovirose

➤ **Premier vaccin à 3 mois en 2 injections par intervalle de 2 mois puis un rappel annuel.**





Attention : Sans ces vaccins votre chiot risque de mourir. Il peut également transmettre des maladies à toute votre famille. C'est pour cela qu'il est préférable que vos animaux soient vaccinés.

❹. Dans l'emplacement qu'il vous sera attribué, les animaux devront avoir obligatoirement :

- Une niche règlementaire

→ niche en bois adaptée à la morphologie de l'animal
→ attache règlementaire sur un anneau de fixation (2m50 de long)
→ à proximité de la niche doit se trouver une gamelle d'eau claire et régulièrement changée.

Ne pas se servir d'une caisse de transport comme d'une niche (manque de place et d'isolation).





II. Sevrage des chiots

❶. Les chiots doivent rester auprès de leur mère pendant une période irrévocable de 3 mois.

Sinon risque de comportements pouvant être rencontrés à l'âge adulte :



- caractère agressif
- problème neurologique
- problème de santé grave

❷. Stérilisation conseillée pour le bien-être et la santé de l'animal et pour la tranquillité du propriétaire

pour éviter :

- un chien fugueur
- une meute de mâle autour d'une chienne en chaleur

❸. Tous les combats d'animaux sont strictement interdits (exemple : chien, coq etc.....)





❹. Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de tuer sur l'aire d'accueil et ses abords, tout animal destiné à la consommation alimentaire (article R214-63 du code rural).







III. Intervention des services de protection

Conformément à l'Art 10 du règlement intérieur concernant le respect des règles de vie collecte, la Police municipale et les services de la protection animale sont autorisés à intervenir sur les lieux.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Album photos

Annexe 03

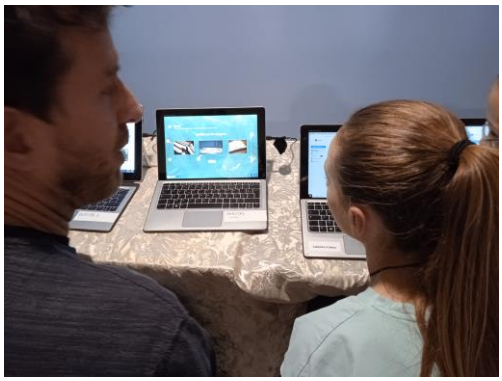
ATELIERS LUTTE CONTRE L'ILLETRISME L'ILLECTRONISME

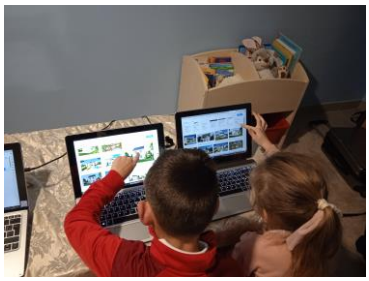
Histoires en kamishibai et memory à l'Enseignes des Contes





Ateliers initiation au numérique et écriture Image Clé





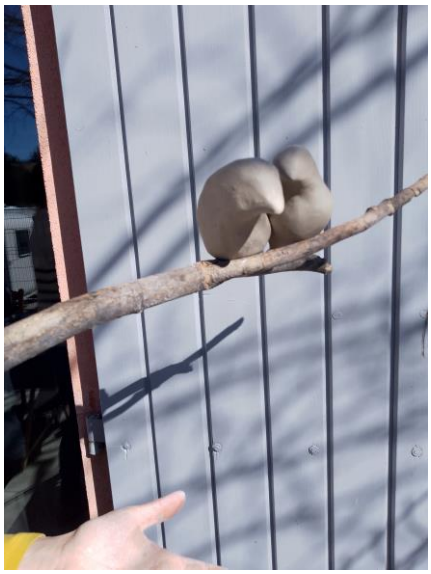


Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

ACTIVITES EXPRESSION ARTISTIQUE ET MANUELLES

Atelier Art plastique et éveil musical Arts sonores







Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

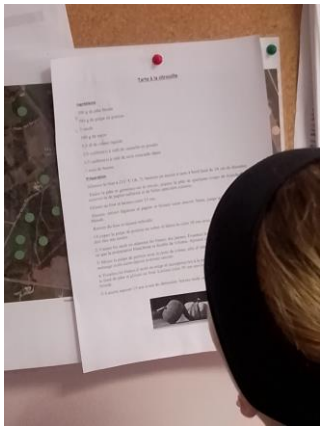
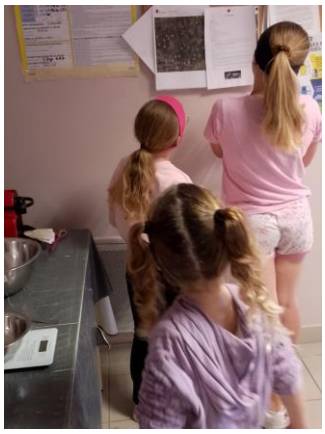
ATELIER SANTE - PREVENTION

Atelier bien être et huiles essentielles femmes Sylvana Santini





Atelier cuisine et nutrition la Caravanade



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Atelier prévention premiers secours avec AZUR SST





ANIMATION SPORTIVE

Animation de la TSA




Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026